



# EVALUATION DES CONTRATS REGIONAUX DE PAYS DE 3<sup>ème</sup> GENERATION



# 1<sup>ère</sup> partie : indicateurs régionaux

## Chiffres clefs

1) Dotation du Programme d'actions de Contrat Régional de Pays (hors ID en campagne)	5 994 500 €
Donnée de base	
2) Montant des crédits engagés	5 489 300 €
Indicateur de réalisation	
3) Taux d'engagements des crédits (2/1)	<b>91,57 %</b>

Indicateur de réalisation

Commentaire le cas échéant en cas de sous-consommation

### En investissement :

- La sous consommation du module 2 « Services à la population » (- 104 000 €) peut se justifier par un décalage entre le temps du contrat et la mise en œuvre des projets. Au moins un projet de structure d'accueil périscolaire aurait pu voir un début d'exécution dans ce contrat. A quelques semaines près, il sera donc instruit sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

- Il reste des disponibilités sur le module 4 « Performance énergétique » (235 400 €), notamment en raison des élections municipales de mars 2014 ; le changement d'équipe municipale est à noter dans plusieurs cas, ce qui a occasionné un décalage dans le temps entre la demande de prise en charge de PCI et la phase travaux. 7 projets pourraient être programmés dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

- Solde restant sur le module 7 « Biodiversité et Eau » (81 500 €). Par rapport aux prévisions, c'est sur l'action 7.2.b « Equipements et aménagements agricoles favorisant le développement des pratiques respectueuses de l'environnement » que la sous-consommation, estimée à environ 56 000 €, se fait le plus ressentir. La conjoncture économique défavorable a eu pour conséquence que les investissements des exploitants ne se sont pas faits à hauteur des prévisions.

- La sous consommation du module 11 « Sports et Loisirs » peut être dû au montant plancher de subvention de 20 000 € ; ce module est en bloc de priorité 2, il n'y a donc pas de baisse du plancher de subvention. Cela ne correspond pas aux besoins des communes, notamment pour le financement des aires de jeux ou city-parks, dont les coûts moyens sont plutôt de 50 000 €. Or, pour être éligibles, ces investissements devraient s'élever à 100 000 € minimum. La bonification de 10% pour les projets faisant appel à des entreprises du bâtiment ou des travaux publics, rendue possible en fin de contrat, n'a pas permis de consommer les 32 200 € restant sur le module. Quatre projets ayant fait l'objet d'une demande de dossier n'ont pas pu bénéficier de fonds régionaux (deux aires de jeux et deux terrains multisports) en raison de ce plancher.

### En fonctionnement :

- Solde de 26 800 € sur le module 3 « Habitat et Urbanisme ». C'est sur l'action 3.1.a « Mise en œuvre du SCoT qu'il reste des disponibilités.

- Solde de 4 000 € sur l'action 4.1.c « Promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire ». Aucune action n'a été engagée.

- Solde de 5 000 € sur l'action 4.2.a « Réalisation de diagnostic PLANETE ». En début de contrat, le cahier des charges des diagnostics n'a pas été finalisé par les partenaires concernés et en deuxième phase de contrat, ces diagnostics n'étaient plus obligatoires pour le financement d'investissements liés à la performance énergétique des exploitations.

<b>4) Nb de projets financés</b>	<b>100</b>
Indicateur de réalisation Cf. tableau synthèse pour le détail par module, la part des investissements et des projets en fonctionnement.	
<b>5) Montant moyen / opération (2/4)</b>	<b>54 893 €</b>
Commentaire sur cette moyenne (nuances entre projets publics et privés, nombre élevé de projets individuels privés, à l'inverse présence s'un ou plusieurs projets très importants faisant augmenter la moyenne)	
- Projets portés par le secteur privé :	
Consommation : 1 210 200 € pour 39 dossiers, soit 31 031 € de montant moyen par opération soutenue.	
- Projets portés par le secteur public (dont THD et pré-étude ORAC) :	
Consommation : 4 278 500 € pour 61 dossiers, soit 70 139 € de montant moyen par opération soutenue.	
<b>6) Taux d'intercommunalité: crédits engagés pour les opérations en maîtrise d'ouvrage intercommunale / (2)</b>	<b>46.08 %</b>
Rappel : objectif régional : 30%	
Commentaire le cas échéant	
La part des projets en maîtrise d'ouvrage Communautés de communes représente 2 762 200 € pour 25 dossiers, soit 46% des crédits engagés. Cela représente 64,56% des montants alloués aux porteurs de projets publics. La subvention moyenne pour ces projets est de 110 488 €. A noter qu'un projet représente à lui seul 963 500 € ; le projet le moins doté s'élève à 3 300 €. En faisant abstraction de ces deux projets, la subvention moyenne par projet est de 78 060 €.	
<b>7) Maître d'ouvrage (répartition privé/public) : crédits engagés pour des opérations portées par des maitres d'ouvrages de droit privé (particuliers, artisans, agriculteurs, sociétés, associations ...) / (2)</b>	<b>20,19 %</b>
Indicateur de résultat indiquant l'ouverture du programme aux acteurs privés	
Détail pour les projets en maîtrise d'ouvrage individuelle (exploitant, producteur, EARL, Société, association) :	
Consommation de 134 400 € pour 14 dossiers, soit 9 600 € de montant moyen par opération.	
Détail pour les projets en maîtrise d'ouvrage collective (bailleurs, CUMA, GAEC, Coopérative, Chambre consulaire) :	
Consommation de 1 075 800 € pour 25 dossiers. Si l'on tient compte des 2 dossiers portés par la SIAP, 43 032 € de montant moyen par opération. Sans ces 2 dossiers, 10 235 € de montant moyen.	
<b>8) Montant global des dépenses générées</b>	<b>33 241 918 €</b>
Indicateur de réalisation	
<b>9) Effet de levier (8/2)</b>	<b>6.05</b>
Indicateur d'impact montrant les montants investis sur le territoire pour 1€ de subvention régionale engagé	
<b>10) Montant et part crédits engagés en fonctionnement /total crédits engagés(2)</b>	<b>273 700 € 4.57 %</b>
Indicateur de réalisation	
Rappel : montant maxi 10%	
<b>11) Montant et part des crédits engagés sur des crédits en provenance de l'enveloppe fongible</b>	<b>400 950 € 96 %</b>
Indicateur de réalisation	
Solde sur l'enveloppe fongible, sur la part fonctionnement uniquement.	

## Projets marquants financés dans le cadre du contrat (6 maximum) :

- **Module 1 « Formation, développement, innovation économique » : « Mise en place d'un chantier d'insertion par le maraîchage biologique » (et phase 2, développement de l'activité du chantier d'insertion (dossiers n° 86777 et n° 86689).**



**Maître d'Ouvrage :** Association Le Jardin de la Voie Romaine.

**Dépenses réelles du projet :** 113 847 € et 106 129 €.

**Dépenses éligibles :** 113 847 € et 106 129 €.

**Subventions engagées :** 22 300 € et 26 505 €.

**Indicateur de réalisation (cumulé) :** 2 projets d'insertion par l'activité économique soutenus, 15 salariés et 5 permanents, 23 formations, 3 services proposés.

**Indicateur d'impact (cumulé) :** 200 adhérents au Jardin de la Voie Romaine, 130 paniers individuels + 2 entreprises clientes, 67% d'insertion (2 CDI, 2 CDD, 3 sorties vers formation qualifiante), 43 salariés en insertion ayant bénéficié du contrat de la structure, programme de paniers solidaires bénéficiant à 20 familles à faibles revenus.

- **Module 2 « Services à la population » : « Construction d'un espace enfance ».**

**Maître d'Ouvrage :** Communauté de communes du Malesherbois.

**Dépenses réelles du projet :** 5 736 388 €.

**Dépenses éligibles :** 4 903 449 €

**Subvention engagée :** 963 500 €.

**Indicateur de réalisation :** 1 structure mutualisée créée (accueil petite enfance de 30 enfants).

**Indicateur d'impact :** 1 crèche multi-accueil de 30 places (à noter que le service d'accueil à domicile qui préexistait, regroupant une douzaine d'assistantes maternelle et accueillant environ 40 enfants, continuera de

fonctionner dans les mêmes conditions qu'auparavant). 1 service d'accueil familial, 1 relais d'assistantes maternelles (il concernera les 70 assistantes maternelles à domicile de statut privé). Des locaux pour les partenaires extérieurs (la PMI et l'association « Le petit pont »/ accueil parents/enfants).



- **Module 3 « Habitat, Rénovation urbaine » : « Opération de restructuration urbaine du quartier de St-Aignan à Pithiviers ».**



**Maître d'Ouvrage :** SIAP du Pithiverais.

**Dépenses réelles du projet :** 3 775 037 €.

**Dépenses éligibles :** 3 775 037 €

**Subvention engagée :** 744 800 €.

**Indicateur de réalisation :** 418 logements « résidentialisés », pour une population concernée de 1 250 habitants.

**Indicateur d'impact** : A préciser lors de l'évaluation du PRU.

- **Module 7 « Biodiversité et Eau »** : « Etude des réseaux écologiques du territoire de la Coopérative de Boisseaux – phase 1 ».

**Maître d'Ouvrage** : Coopérative agricole de Boisseaux.

**Dépenses réelles du projet** : 46 278 €.

**Dépenses éligibles** : 46 278 €.

**Subvention engagée** : 36 700 €.

**Indicateur de réalisation** : 1 étude réalisée sur 9 587 hectares, 3 suivis naturalistes effectués (flore, papillons, oiseaux), 3 diagnostics réalisés.

**Indicateur d'impact** : 20 agriculteurs concernés et 20 aménagements réalisés.



- **Agenda 21** : « Agenda 21 du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ».

**Maître d'Ouvrage** : Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

**Dépenses réelles du projet** : 38 870 €.

**Dépenses éligibles** : 38 870 €

**Subvention engagée** : 31 100 €.

**Indicateur de réalisation** : 1 étude réalisée. Programme de 38 actions.

**Indicateur d'impact** : 1 Agenda 21 de Pays approuvé



- **Module 9 « Développement de l'accès à la culture » : « Aménagement de la Médiathèque de Pithiviers ».**



**Maître d'Ouvrage :** Commune de Pithiviers.

**Dépenses réelles du projet :** 1 766 671 €.

**Dépenses éligibles :** 1 742 500 €

**Subvention engagée :** 348 500 €.

**Indicateur de réalisation :** 1 projet réalisé.

**Indicateur d'impact :** 5 emplois confortés.

## Un projet territorial partagé

L'échelle du Pays est adaptée pour élaborer et animer un projet territorial partagé, et conduire ou coordonner ses déclinaisons opérationnelles, notamment l'animation de démarches collectives. La stratégie s'exprime au travers d'une charte de développement traduite en plan d'actions dans un agenda 21 qui peut faire l'objet de différentes déclinaisons opérationnelles.

### Agenda 21

- Réalisé : Oui

➤ Si oui :

En interne <input type="checkbox"/>	En externe <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Moyens humains dédiés pour la réalisation :</b>	<b>Nom du Bureau d'étude :</b> AEQUILIBRIUM Conseils Coût de l'étude : 38 870 €.
<b>Mode de financement :</b>	Mode de financement : Conseil Régional du Centre-Val de Loire (80%) et autofinancement (20%).
<b>Moyens humains dédiés pour le suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Agent de Développement</li><li>- Chef de projets Urbanisme et Développement Durable</li><li>- Mode de financement : Convention Région Centre-Val de Loire/Pays pour l'Agent de développement (forfait) et Contrat régional de Pays pour le Chef de projets Urbanisme et Développement Durable (50% sur 3 ans)</li></ul>	

- Labellisation nationale : Non

**Commentaire :** A ce jour, il n'y a pas eu de démarches de labellisation de l'Agenda 21 de Pays. Il n'est pas exclu que cela soit réalisé ultérieurement. Au préalable, le Pays étudiera les conditions et conséquences de cette labellisation.

### Modes de concertation

*La concertation est un des principes du développement durable.*

*Elle peut s'exercer en mobilisant des acteurs volontaires, par exemple dans le cadre du Conseil de développement. Il convient également de rechercher les voies et moyens pour faire participer la population.*

<b>Conseil de Développement</b>  <b>Nombre de membres actifs ayant participé au minima à 3 activités organisées par ou avec le Pays</b> (groupe de travail, évènement, action de sensibilisation...) : 21 (sur 29 membres représentant la sphère privée.  <b>Mode de fonctionnement :</b> <input checked="" type="checkbox"/> avis à la demande du pays <input type="checkbox"/> auto saisine <input checked="" type="checkbox"/> autre : Sujets traités / commentaires / plus-value : <b>Fonctionnement du Pays :</b>	<b>Comité territorial de suivi du Contrat 3G</b>  <b>Nombre de comités :</b> 3  <b>Nb moyen de participants/comité :</b> 50 <b>Sujets traités / commentaires / plus-value :</b> - Thèmes abordés lors du Comité de Suivi n° 1 : Biodiversité à travers l'exemple de l'action menée par la Coopérative de Boisseaux, Enfance-Jeunesse, avec la visite de l'Espace d'accueil des jeunes à Bellecour à Pithiviers.  - Thèmes abordés lors du Comité de suivi n°2 : Insertion économique par le travail, à travers les aménagements et l'action du Jardin de la Voie
---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation de la Présidente aux réunions du Bureaux du Pays (10/an). L'avis et les observations de la Présidente peuvent nourrir le débat.</li> <li>- Participation aux Comités syndicaux du Pays (au minimum 3/an). La Présidente est toujours présente, quelques membres assistent régulièrement aux réunions.</li> </ul> <p><b>Concertation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux rencontres de concertation sur les projets structurants locaux (TVB, Agenda 21, SCoT). Les membres du Conseil se sont fortement mobilisés lors de l'élaboration des projets. Certaines actions de l'Agenda 21 sont portées par des structures représentées au sein du Conseil de développement.</li> <li>- Participation de la Présidente au COLOCO programmé en octobre 2013 (depuis, sélection des dossiers Idée en Campagne au fil de l'eau).</li> <li>- Participation aux Comités de pilotage « Ambitions 2020 » en 2014.</li> <li>- Participation aux rencontres de concertation liée à la candidature LEADER 2014-2020, notamment au Forum LEADER organisé à Bellegarde en février 2015. Plusieurs membres des deux Conseils de développement des Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais (candidature conjointe) feront partie du Comité de Programmation.</li> <li>- Participation aux rencontres de concertation liées à la construction du Contrat régional de solidarité territoriale. Les membres ont ainsi pu apporter des éléments quant à la priorisation des actions.</li> <li>- Participation de la Présidente, d'un membre privé et d'un élu aux rencontres préparatoires des Assises du Développement local à Tours en 2014, organisées par la Région et les associations A3P et ANPP. La volonté était de marquer l'implication du Pays et de ses représentants aux rencontres organisées au niveau régional.</li> <li>- Participation aux rencontres de mise en réseau des Conseils de développement de la Région Centre-Val de Loire. Ces rencontres ont permis de mettre en avant le fait que le Conseil de développement du Pays fonctionnait plutôt bien et qu'il est très impliqué dans la vie du Pays.</li> </ul> <p>- Réunions du Conseil de développement en son nom propre : à minima 1/an. Le Conseil a été renouvelé deux fois au cours du Contrat régional, soit 3 élections.</p>	<p>Romaine et Plan isolation régional à travers les exemples des diagnostics des communes de La Neuville-sur-Essonne et de Laas. Cela a lancé une dynamique de demandes de PCI.</p> <p>- Thèmes abordés lors du Comité de suivi n°3 : Zones d'activités économiques à travers l'exemple de la ZA St-Eutrope d'Escrennes (MO C. de communes de Beauce et Gâtinais) et MSP à travers la visite de la Maison Médicale de Beaune-la-Rolande.</p>
--	--

## **De quelle manière la population a-t-elle été associée à l'élaboration et au suivi du projet de territoire (réunions publiques, conseil de développement, autres instances de concertation ...) ?**

La population locale n'est pas directement impliquée dans l'élaboration et le suivi du projet de territoire. Le secteur privé est cependant très largement représenté dans le Conseil de développement (association, chambres consulaires, culture, loisirs, tourisme, social, insertion, ESS...).

D'autres partenaires sont également invités à participer aux travaux du Pays, notamment lors de l'élaboration de l'Agenda 21 ou de la Trame verte et bleue (Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de chasse, Fédération de pêche, propriétaires forestiers, animateurs de contrat global, techniciens rivière, coopératives agricoles, administratifs du Conseil départemental et régional, membres d'associations naturalistes...).

### **Autres démarches stratégiques : (SCoT, Projet Territorial de Santé, plan climat, TVB, GPECT...):**

#### **- SCoT**

Le schéma de cohérence territoriale a été approuvé en décembre 2011. Depuis, un suivi annuel est réalisé par le Chef de projets Urbanisme et Développement Durable. La dernière réunion de suivi date du 17 avril 2015 et s'appuie sur un diaporama projeté en séance, illustrant les quatre rubriques suivantes :

- Rappel sur ce qu'est le SCoT ;
- Analyse croisée entre évolutions du territoire et objectifs du SCoT ;
- Retour sur la mise en œuvre du SCoT ;
- La révision du SCoT.

En fin de présentation, il a été fait état de l'appréciation du SCoT par les élus. Il en ressort que le SCoT est globalement efficace dans la réduction de la consommation foncière, la maîtrise de la croissance démographique et pour favoriser un urbanisme plus regroupé. Il est ressenti comme étant moins efficace pour protéger les espaces agricoles et pour favoriser la mixité de l'offre de logements.

Les élus sont plutôt satisfaits des conseils apportés en réunion, des avis donnés sur les PLU et PLUi. L'appui du SCoT est jugé utile et protecteur. Les avis sont partagés sur le caractère contraignant du SCoT.

En général, le SCoT a un effet positif sur le territoire et permet de guider les élus dans leurs projets d'urbanisme.

**La révision du SCoT** (pour rappel, la loi ALUR oblige à une « grenellisation » des PLU et SCoT avant le 31 décembre 2016. Pour le SCoT, il s'agira d'avoir à minima validé le projet de PADD. Des éléments réglementaires sont à intégrer depuis l'entrée en vigueur du SCoT :

- un renforcement du contenu du SCoT, notamment dans la lutte contre l'étalement urbain, la consommation foncière et la préservation de l'environnement ;
- un renforcement du SCoT dans la hiérarchie des documents d'urbanisme, puisqu'il en devient le document central, le document pivot (principe de SCoT intégrateur).

Il faut également mettre en compatibilité le SCoT avec la loi ENE (Grenelle de l'Environnement).

Les éléments obligatoires :

- Analyser la consommation d'espaces au cours des 10 dernières années.
- Définir les conditions d'un développement urbain maîtrisé (revitalisation, restructuration, renouvellement) ;
- Définir les objectifs et les principes de la politique de l'habitat ;
- Préserver la biodiversité et remettre en bon état les continuités écologiques (TVB) ;
- Déterminer les conditions permettant d'assurer la réduction des gaz à effet de serre – GES, à la maîtrise de l'énergie (développement des énergies renouvelables - ENR) ;
- Définir les objectifs de la politique des transports et déplacements ;
- Fixer les objectifs de développement des communications électroniques ;
- Préciser les objectifs relatifs à l'équipement commercial.
- 

D'autres éléments sont facultatifs, comme :

- Imposer une desserte par les transports en commun dans les nouveaux secteurs d'urbanisation ;
- Définir des objectifs d'espaces verts à atteindre pour toute nouvelle zone à urbaniser.

Le SCoT doit en outre être mis en compatibilité avec la loi ALUR.

Les éléments obligatoires :

- Promouvoir la pérennisation des centralités et du maillage de proximité ;
- Prendre en compte les temps de déplacement dans le PADD ;
- Identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent « analyser les capacités de densification et de mutation » ;
- Etablir un inventaire des capacités de stationnement des véhicules (voiture, vélos...) et voir les possibilités de mutualisation de ces capacités.

D'autres éléments sont facultatifs, comme :

- Réaliser un DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial), cartographie des centralités et des zones de périphérie ;
- Définir des prescriptions en matière de conditions d'accueil (architecturales...);
- Définir des objectifs de qualité paysagère dans le DOO.

#### **- Projet Territorial de Santé.**

Le projet territorial de santé vise à maintenir une offre de soins satisfaisante sur le territoire, afin de répondre à la demande, d'améliorer la prise en charge des patients, et d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé. L'action consiste en la mise en réseau des professionnels dans le secteur médico-social (associations, EHPAD, MARPA, CAT..), la mise en place d'actions de prévention, en faveur de la santé publique...

Quelles sont les étapes de réalisation de l'action ?

Etape 1 :

- Réaliser l'état des lieux et le diagnostic (recensement des professionnels de santé avec une cartographie) ;
- Organiser l'animation et la concertation auprès de tous les acteurs du monde sanitaire et social.

Cette phase se fera à l'automne 2015, avec la réalisation du diagnostic de territoire par l'ORS (Observatoire régional de Santé), mandaté par l'ARS Centre (Agence de Santé Régionale).

Etape 2 :

- Communiquer auprès des populations et des professionnels de santé sur l'offre de soins ;
- Apporter conseil, coordination et accompagnement des porteurs de projets (ex : pour la création de maisons de santé) ;
- Rester en veille sur l'émergence de nouveaux projets et l'état d'avancement des projets en cours.

Pour mettre en œuvre cette phase et la suivante, il est envisagé de recruter un(e) animateur(trice) santé, selon la fiche de poste type fournie par l'ARS. Les frais liés à cette animation seront valorisés dans le cadre de la fiche action 15.1 « animations territoriales » en parallèle des MSP et autres structures d'exercices regroupés dans le CRST.

Etape 3 :

- Favoriser la médiation pour permettre la mise en cohérence des initiatives,
- Préparer et participer à des forums sur les problématiques de santé,
- Concrétiser la mise en réseau des acteurs de la santé sur le territoire.

La Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais, les communes de Malesherbes et Puiseaux souhaitent s'engager dans des projets de Maison de Santé Pluridisciplinaires. Il est également envisagé un pôle médical sur la commune de Ladon, en lien avec la MSP de Bellegarde et Lorris.

#### **- Plan Climat Territorial**

Il n'est pas envisagé de réaliser un Plan Climat Territorial à l'échelle du Syndicat de Pays. Ce dernier n'en a d'ailleurs pas obligation. Cependant, des actions sont engagées via le module 4 « Performance énergétique » du Contrat régional. 11 PCI (Pré Diagnostic Conseil Isolation) et 2 ECB (Energétis Bâtiment Collectivité) ont été réalisés. Une commune a réalisé un audit énergétique dans le cadre de son projet de rénovation de la salle des fêtes. 4 communes sont passées à la phase travaux, subventionnés à hauteur de 67 200 € dans le contrat 3G.

Deux communes ont décidé de ne pas entreprendre les travaux. La première car le budget est apparu trop élevé par rapport à ses capacités financières (les menuiseries ont cependant été changées, ainsi que la chaudière), la seconde a décidé de vendre le bien plutôt que de réaliser les travaux, trop onéreux compte-tenu de l'état du bâtiment.

La rénovation du gymnase de Puiseaux (en maîtrise d'ouvrage intercommunale) a été réalisée en 2014/2015 pour un montant de travaux de 426 913 €. 13 logements ont été réhabilités par la SIAP du Pithiverais, sur la commune de Malesherbes.

L'évaluation de ce module permet de conclure que la performance énergétique visée, classe C après travaux et progression minimum de 100 Kwh/m<sup>2</sup>/an, engendre des coûts de travaux qui ne rendent pas ou peu « amortissables » les projets de rénovation des logements sociaux. C'est pourquoi il n'y a eu qu'une demande de subvention, par un bailleur.

Les 3 bailleurs présents sur le territoire ont d'ailleurs fait remonter ce fait aux services de la Région dans le cadre d'une réunion de concertation sur cet objet.

Les travaux déjà envisagés par les autres collectivités, suite aux PCI, pourraient être financés dans le CRST.

Concernant les mobilités douces, un projet a été réalisé à Quiers-sur-Bezone, également pris en compte sur le module biodiversité. D'autres projets ont été réalisés, mais hors contrat régional de Pays, les travaux ne correspondant pas aux critères d'éligibilité du contrat.

Enfin, le poste de Chef de projets SCoT et Développement Durable va évoluer fin 2015. La fiche de poste de l'agent évolue, notamment pour prendre en compte les problématiques climat et énergie. Un accompagnement financier de l'ADEME est envisagé.

#### **- Trames verte et bleue (TVB).**

L'étude TVB sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais s'est déroulée en deux phases. La phase 1, réalisée en 2013 pour un montant de 46 315 €, correspondait à la phase diagnostic de territoire. La phase 2, réalisée en 2015, concerne le programme d'actions. Le coût de cette seconde phase est de 23 955 €. Le cabinet d'études BIOTOPE a réalisé ces 2 missions.

La mise en place d'un réseau écologique national, nommé « Trame verte et bleue » (TVB), est la mesure phare issue du Grenelle de l'environnement. Cet engagement a pour objectif de doter les collectivités d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire, afin qu'elles puissent inscrire la conservation de la biodiversité, notamment ordinaire, dans leur projet d'utilisation de l'espace.

Cette mesure prévoit notamment la mise en œuvre d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), déclinaison régionale de la TVB nationale, élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional.

Ainsi, la Région Centre-Val de Loire a mené depuis 2009 des études sur son réseau écologique dont l'aboutissement est le SRCE, adopté le 22 janvier 2015. Ce document stratégique constitue une base de travail pour tous les acteurs locaux souhaitant s'engager dans des projets opérationnels de préservation et de restauration des continuités écologiques de leur territoire.

Les collectivités locales et leurs groupements, de par leurs compétences en matière d'aménagement de l'espace, leur approche globale des politiques publiques et leur devoir d'exemplarité, ont en effet un rôle déterminant à jouer dans la prise en compte effective des réseaux écologiques.

Par la réalisation de l'étude TVB de son territoire, adoptée lors du Comité Syndical du 15 février 2015, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a souhaité décliner et préciser localement le SRCE afin de définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité.

Ainsi, identifier, comprendre et inscrire le fonctionnement du réseau écologique du territoire dans les politiques publiques permettra de :

- Préserver la biodiversité et ses capacités d'adaptation aux changements climatiques ;
- Mieux accompagner les transformations du paysage, pour éviter une fragmentation supplémentaire ou irrémédiable liée à l'aménagement de l'espace ;
- Appréhender le territoire dans son environnement à une plus large échelle et favoriser la solidarité entre les territoires ;
- Recréer des continuités écologiques.

Il s'agit également d'éviter de figer l'occupation de l'espace et de permettre son évolution en reconnaissant et en améliorant le rôle et le fonctionnement des infrastructures naturelles qui composent le réseau écologique du territoire.

L'objectif de l'étude consiste à donner les moyens aux décideurs locaux, d'identifier les secteurs à enjeux de leur territoire et d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports de ses déplacements dans le paysage.

Les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale...) et les projets de développement (Zones d'Aménagement Concerté, Zones d'Activités...) des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent désormais prendre en compte les continuités écologiques. Les résultats de cette étude permettent d'alimenter la réflexion sur le sujet et de préciser les éléments du SRCE.

La TVB du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est la déclinaison du SRCE (1/100 000ème), à l'échelle du territoire du Pays et ses abords (1/25 000ème). Cette échelle correspond à celle du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

La mise en œuvre de la TVB repose sur la prise en compte du SRCE et de ses déclinaisons locales (TVB à l'échelle du Pays mais également études à l'échelle de l'intercommunalité ou de la commune) dans les documents de planification, comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU), et les projets.

La TVB déclinée localement ne constitue pas, en soit, un document opposable et ne comporte aucune contrainte. Il s'agit au contraire, de proposer aux acteurs locaux un outil d'aide à la décision et un appui pour la planification et l'aménagement du territoire et la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité.

L'ensemble de la mission a été conduit en cohérence avec le SRCE.

Démarche de l'étude.

Cette étude, qui s'inscrit dans la continuité des engagements du Pays en faveur du développement durable (Agenda 21, SCoT...), s'est déroulée en deux phases :

- Phase 1. Cartographie du réseau écologique territorial et identification des sites à enjeux (mai à décembre 2013) ;
- Phase 2. Elaboration d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité du territoire (juin 2014 à février 2015).

Chaque phase a fait l'objet d'une importante concertation avec l'ensemble des acteurs en charge de l'aménagement de l'espace et/ou de la préservation de la biodiversité.

Le cadrage et le suivi de l'étude était assuré par deux instances. D'une part le Comité technique (CoTech), groupe de travail restreint de conseil et d'avis assurant le suivi technique de l'étude, garantissant son fondement scientifique et la cohérence des résultats obtenus avec la réalité de terrain. D'autre part, le Comité de pilotage (CoPil), instance de débat, d'arbitrage des décisions, des orientations et des productions, garant de la cohérence de l'étude avec les autres programmes du Pays et interface entre le CoTech et le Conseil de Développement.

- L'engagement, le dynamisme et l'appui de ces deux instances et du Conseil de Développement ont contribué à la réussite de cette étude.
- La concertation et la co-construction ont été placées au cœur de la démarche d'élaboration de la TVB du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Parce qu'il était primordial que les acteurs locaux prennent part activement au processus d'élaboration de la TVB, BIOTOPE a mis en place différents canaux de concertation au cours des deux phases d'étude (consultations des acteurs, ateliers de travail, réunions élargies, visite de terrain, exposition, mise à disposition des documents de travail...). L'objectif de cette démarche était d'avoir une meilleure appropriation de l'étude et un outil opérationnel, compris et validé par les acteurs du territoire.

### **Phase 1 : Cartographie du réseau écologique.**

Le diagnostic du territoire et la cartographie du réseau écologique réalisés en phase 1 ont permis d'identifier les continuités écologiques du territoire à savoir les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

L'identité du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, se partage entre :

- le vaste plateau céréalier beauceron au nord, entaillé de vallées dans lesquelles circulent des rivières dont les coteaux offrent une roche calcaire favorable au développement de pelouses sèches ;
- l'espace bocager du Gâtinais à l'est, d'où émergent de nombreux cours d'eau ;

- la forêt d'Orléans au sud, massif boisé compact séparant le Pays de l'agglomération orléanaise, du Val de Loiret et de la Sologne.

Les liaisons entre réservoirs de biodiversité sont essentiellement constituées par les vallées, mais aussi par le réseau hydrographique, le maillage de bosquets ou de haies et les voies ferrées non exploitées.

Ce travail a également permis d'identifier les problématiques, les principaux enjeux et les objectifs associés. Ces éléments, localisés en « secteurs à enjeux », ont constitué la base de la réflexion du programme d'actions et de la concertation avec les acteurs du territoire.

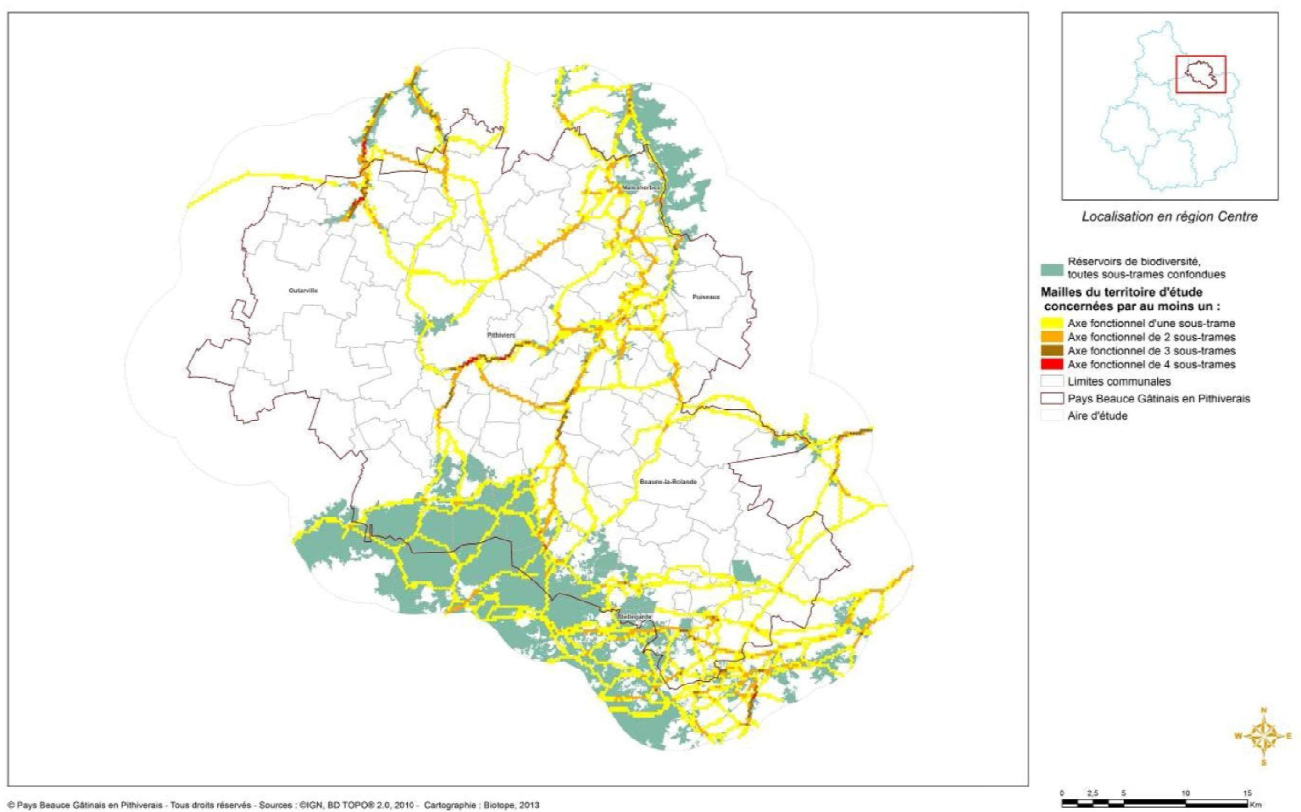
Parmi les enjeux principaux du territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais mentionnés par le SRCE, figurent l'arc forestier de l'Orléanais, la vallée du Loing et les secteurs de pelouses et ourlets calcicoles de la vallée de l'Essonne.

D'autres secteurs à enjeux ont été identifiés comme :

- l'ensemble des zones humides et des cours d'eau ;
- le Bois de Bel Ebat ;
- les voies ferrées non exploitées ;
  
- la continuité entre la vallée de l'Essonne et le bois de Bellebat ;
- la continuité de l'OEuf entre Escrennes et la Forêt d'Orléans ;
- les corridors de la vallée sèche de Malesherbes à Pithiviers ;
- le corridor des milieux calcicoles en flanc de Rimarde (à hauteur de Yèvre-la-Ville) ;
- les passages à faune de l'A19 ;
- le passage de la D 2060 au sud-est de Bellegarde ;
- plusieurs intersections avec les éléments fragmentants ;
- les corridors au sud-est de Ladon (en interaction avec un projet d'aménagement) ;
- les plaines de la Juine (zone test pour la gestion différenciée des bords de champs et des chemins).

Les différentes propositions de secteurs à enjeux sont réparties parmi une ou plusieurs des catégories suivantes :

- Communication ;
- Renforcement et valorisation des corridors ;
- Restauration des continuités écologiques ;
- Réservoirs de biodiversité à préserver ;
- Aménagement du territoire en cohérence avec la TVB.



## Phase 2 : Programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité du territoire.

L'objectif de la phase 2 est l'élaboration d'un véritable programme d'actions pour la préservation des continuités écologiques et de la biodiversité, co-construit avec les différents acteurs locaux.

Le programme opérationnel s'attache à reconnaître et valoriser les actions existantes et le dynamisme des acteurs du territoire. Il permet d'offrir une vision globale sur l'ensemble du territoire pour permettre d'agir ensemble en bonne intelligence et de manière cohérente, en conciliant au mieux la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

La structure du programme est calquée sur celle du SRCE. Elle repose sur des orientations – cadrage large - déclinées en objectifs constituant des buts à atteindre au moyen des actions.

Au niveau du Pays, les objectifs stratégiques de la TVB sont en cohérence avec ceux du SRCE. Ils sont, soit directement déclinés en actions, soit précisés et adaptés aux enjeux locaux.

Ainsi, six grands objectifs stratégiques locaux ont été définis :

- Préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des milieux terrestres ;
- Préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et humides ;
- Aménager les « intersections » entre les corridors et les infrastructures de transports terrestres ;
- Aménager le territoire en cohérence avec la TVB ;
- Sensibiliser le grand public, les agents, les élus et décideurs locaux ;
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Le Pays a souhaité un programme réaliste, en mettant en avant les actions déjà existantes ainsi que les expériences à poursuivre, à étendre et/ou à améliorer, en ajoutant quelques actions nouvelles pour le territoire, à créer pour permettre de vrais engagements.

Ainsi, 16 actions ont été définies en concertation avec les acteurs pour la période 2015-2019 et réparties en 3 thématiques principales : Milieux terrestres / Milieux aquatiques et humides / Actions transversales.

Les différents processus de concertation ont permis de discuter, d'amender les propositions d'actions mais aussi de les prioriser en fonction de l'enjeu, de leur urgence et de leur facilité de mise en place et de les planifier.

Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée livrant les éléments nécessaires à sa mise en œuvre comme la liste des communes potentiellement concernées, une description générale, une description technique, les acteurs concernés par l'action, les principaux partenaires identifiés, les porteurs de projet potentiels, les financements possibles, des indications de coût, les facteurs de réussite, une bibliographie indicative...

#### **Liste des actions :**

- 1 - Préserver et entretenir les pelouses et les milieux calcicoles associés ;
- 2 - Planter et entretenir les haies ;
- 3 - Aménager les points d'intersections avec les éléments fragmentants ;
- 4 - Gérer les chemins agricoles et les bordures de champs en faveur de la biodiversité ;
- 5 - Préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées ;
- 6 - Renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi ;
- 7 - Sensibiliser les riverains aux multiples services rendus par les cours d'eau et les zones humides ;
- 8 - Préserver les têtes de bassin et les sources des cours d'eau ;
- 9 - Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides ;
- 10 - Préserver et gérer les berges de cours d'eau ;
- 11 - Créer, restaurer et entretenir des mares ;
- 12 - Éléments d'intégration de la TVB au sein des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement ;
- 13 - Sensibiliser les habitants, les élus, et les agents aux gestes favorables à la biodiversité ;
- 14 - Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs ;
- 15 - Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques sur les réservoirs ;
- 16 - Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes.

L'animation est indispensable pour assurer la bonne mise en œuvre de ce programme d'actions. Les porteurs de projets, les partenaires techniques et financiers identifiés peuvent être multiples pour chaque action.

La répartition des actions entre acteurs devra faire l'objet d'une concertation. Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pourra jouer un rôle de pilote et d'élément moteur amorçant l'initiative des actions, notamment par l'intermédiaire de ses élus.

L'appropriation de la TVB par le groupe « Aménagement durable » du Syndicat sera une première implication qui pourra s'étendre aux autres commissions. La démarche TVB viendra alimenter les réflexions des acteurs et accompagner les actions de développement durable, comme l'Agenda 21 ou le SCoT.

Ce programme opérationnel constitue un premier pas pour la préservation des continuités écologiques sur le territoire. Il se base sur l'état de connaissance actuel et les pistes évoquées au cours de l'étude. Ce programme est voué à évoluer et s'adapter aux enjeux, aux moyens et aux (nouveaux) objectifs qui se dessineront dans les années à venir.

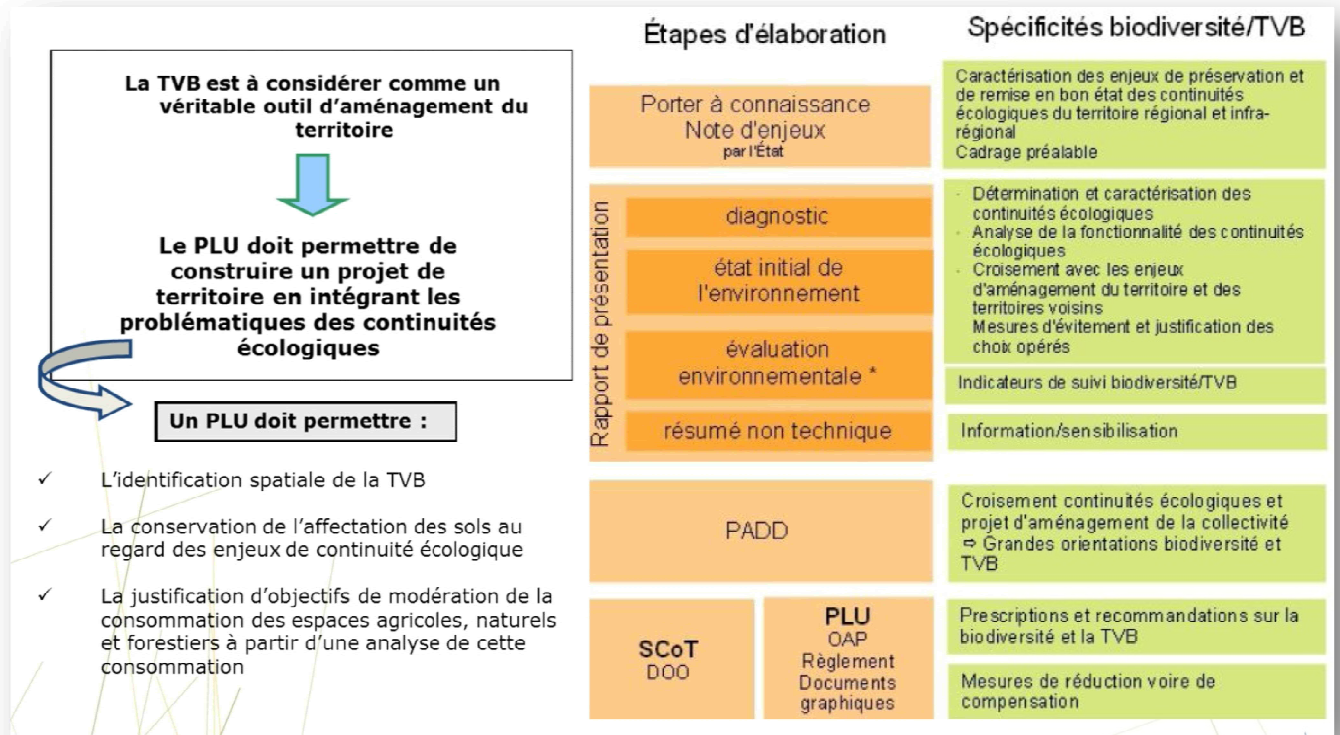
La garantie de sa mise en œuvre repose sur son appropriation par l'ensemble des acteurs, la mise à disposition de moyens techniques et financiers.

#### **Prise en compte de la Trame Verte et bleue dans les documents d'urbanisme.**

L'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme à l'issue des lois Grenelle de l'Environnement est une obligation réglementaire.

Au niveau local, la mise en œuvre de la TVB repose notamment sur la prise en compte du SRCE et de ses déclinaisons locales (TVB du Pays et études à l'échelle communale) dans les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme.

Cette étude TVB, élaborée à l'échelle du Pays, a vocation à être intégrée au SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais lors de sa prochaine révision ou modification. L'échelle d'élaboration au 1/25 000ème offre une vision globale permettant d'appréhender les grands enjeux de continuité écologique du territoire tout en ayant une précision suffisante pour localiser finement ses éléments constitutifs.



La prise en compte de la TVB par les documents d'urbanisme ne se limite pas à un simple report des éléments du SRCE. Les documents d'urbanisme doivent reprendre les éléments identifiés à l'échelle régionale en les adaptant et les précisant localement, en commençant par s'appuyer sur ses déclinaisons locales. Elles le complètent par ailleurs en identifiant les continuités écologiques aux enjeux plus locaux ne figurant pas dans le SRCE. Ces étapes d'adaptation et de précision du SRCE au niveau local justifient la pertinence de réaliser une étude TVB à l'échelle du Pays.

Les PLU assurent la déclinaison opérationnelle de ces continuités écologiques en proposant un zonage adapté accompagné d'un règlement ou d'orientations permettant leur protection ou leur remise en bon état.

### Conclusion.

La démarche TVB sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a été animée par une volonté forte de co-construction et de concertation avec un large panel d'acteurs et décideurs locaux, permettant de proposer une cartographie du réseau écologique la plus réaliste possible et un programme opérationnel pertinent, compréhensible et partagé par les acteurs.

Ce travail a été l'occasion, entre autres, de synthétiser et valoriser le travail déjà réalisé sur le territoire grâce à un réseau actif d'acteurs d'horizons et d'intérêts divers.

La TVB n'est pas une fin en soi mais un outil de référence pour les acteurs du territoire, destiné à alimenter les réflexions et conduire leurs actions de développement durable. Il s'agit maintenant de faire vivre ce programme d'actions établi, pour les 5 ans à venir, avec en premier lieu la mise en place d'une animation et le développement de la communication qui lui sont liés.

La mise en œuvre des actions est l'affaire de chacun, quelle que soit l'échelle : citoyen, élu, aménageur, gestionnaire, agriculteur, chasseur, pêcheur, promeneur...

- **GPEC T** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T) du Bassin d'emploi de Pithiviers

Il s'agit de prendre en compte la situation économique des entreprises pour construire une GPEC T en associant de multiples partenaires. La GPEC territoriale s'entend comme une démarche globale incluant de l'ingénierie et/ou un programme d'actions emploi-compétences (souvent dénommé projet de GPEC T) menés sur un territoire donné par un partenariat contractuel (ici UDEL/DIRECCTE pour la phase de lancement), organisé autour du dialogue social territorial et partageant un diagnostic (état des lieux et aspects prospectifs) commun en préalable à l'action.

Pour ce faire, un agent de développement économique à mi-temps a été recruté par l'UDEL, et dont le poste est cofinancé par la DIRECCTE, sur une période d'un an à compter de juin 2014.

Objectifs de la démarche :

- Favoriser la mise en mouvement des acteurs de la zone d'emploi de Pithiviers, à travers 4 enjeux :
  - o Enjeu de sécurisation des parcours ;
  - o Enjeu d'anticipation ;
  - o Enjeu de réinsertion ;
  - o Enjeu de compétitivité.

D'une façon générale, les projets de GPEC T comportent tout ou partie des trois volets d'actions suivants :

- des actions pour développer les compétences et maintenir dans l'emploi les salariés en activité ;
- des actions pour développer et créer de l'emploi ;
- des actions pour favoriser une insertion socio-professionnelle durable.

Cette démarche globale doit rapprocher les préoccupations selon 4 champs :

- Economique :
  - Urgences
  - Développement
- Aménagement et développement du territoire ;
- Les emplois et compétences :
  - Les emplois
  - La population (potentiel, disponibilité, besoins, écarts)
- La formation (dispositifs, moyens).

La démarche proposée est orientée vers l'action. Elle impulse une dynamique qui concerne l'ensemble des acteurs. Dès la phase de diagnostic, le lien a été fait avec l'Agenda 21 du Pays et la démarche « Ambitions 2020 ».

*Schéma représentant la cartographie des causes et risques*



#### Les actions retenues dans le cadre de la GPEC T

- Renforcer le savoir-être des jeunes en situation de travail (action qui donnera lieu à un dossier ID en Campagne) ;
- Améliorer la mobilité des personnes fragiles (dossier ID en Campagne associant cette action et l'action « Développer le logement intergénérationnel » déposé en juin 2015) ;
- Développement de l'emploi salarié dans le secteur agricole : réparateurs d'engins agricoles ;
- Développement de l'emploi salarié dans le secteur agricole : conducteurs d'engins agricoles ;
- Rapprochement éducation nationale - monde agricole ;
- Réhabilitation thermique du bâti et développement des entreprises du bâtiment ;
- Favoriser une agriculture respectueuse et diversifiée tout en permettant l'insertion professionnelle ;
- Développer le logement intergénérationnel (dossier ID en Campagne associant cette action et l'action « Améliorer la mobilité des personnes fragiles » déposé en juin 2015) ;
- Gérer un territoire ouvert sur la Région Parisienne ;

- Recentrer les Communautés de communes sur leur rôle économique (constitution d'un collectif « Beauce & Gâtinais développement » fin 2014, associant les EPCI, les chambres consulaires, Loire&Orléans Eco, les communes pôles, le Syndicat de Pays, les groupements économiques du Nord Loiret) ;
- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Concilier saisonnalité et emploi durable.

La phase de consolidation de la démarche GPEC T sera portée par le Pays en 2015-2017, en partenariat avec la DIRECCTE, la Région Centre-Val de Loire et l'UDEL.

Après la phase de diagnostic et l'émergence des premières actions, il s'agira de développer des actions en direction des jeunes, du secteur de l'industrie.

Cette seconde phase serait intégrée au Contrat de Solidarité Territoriale, via le dispositif Idée en Campagne, avec un portage administratif par le Pays.

## Autres partenariats financiers négociés par le Pays

### - LEADER

Le Conseil régional du Centre met en œuvre le programme européen LEADER pour la période 2014-2020. Les Syndicats Mixtes du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et du Pays Gâtinais se sont associés pour créer un Groupe d'Action Local (GAL) « Pithiverais & Gâtinais ». Le territoire de ce GAL couvre l'ensemble du territoire des deux Pays, associant, via les actions de coopérations interterritoriales, l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing. Le GAL et le partenariat privilégié avec l'agglomération couvrent un ensemble territorial cohérent et continu équivalent aux deux Bassins de Vie de Pithiviers et de Montargis.

La thématique choisie pour la construction du programme d'actions est « **Développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites ou itinéraires régionaux** ». Elle répond aux enjeux des territoires, notamment en termes :

- d'identification et de promotion de produits touristiques locaux ;
- de structuration et de professionnalisation de la filière touristique en tant que secteur d'activité économique à part entière ;
- d'encrage des politiques touristiques locales dans la stratégie régionale ciblant le développement d'un tourisme de nature et de culture, structuré le long des axes fluviaux et d'itinérances douces.

L'objectif est de capter la clientèle francilienne et les usagers de la Loire à Vélo. La valorisation et les partenariats avec des pôles d'envergure régionale, opérant hors du territoire du GAL, seront envisagés. Le GAL mènerait donc une stratégie de développement de tourisme durable entre Loire et Seine, à travers la promotion patrimoniale et culturelle.

Des actions de coopération sont d'ores et déjà envisagées avec des territoires voisins, notamment les Pays de Beauce, Dunois, Forêt d'Orléans, Val Sud et le Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Des projets de coopération internationale sont à construire ou à poursuivre, à l'image de la coopération avec le GAL Terras Dentro au Portugal, initiée lors du programme *Beauce et Gâtinais : Arts & Culture* - LEADER + 2000-2008.

Rappel des dates clés de la concertation :

- *26 septembre 2014* : Bureau du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Avis favorable sur l'appel à manifestation d'intérêt. Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais se porte chef de file ;
- *25 septembre 2014* : Bureau du Pays Gâtinais. Avis favorable sur l'appel à manifestation d'intérêt ; Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est désigné chef de file ;
- *9 octobre 2014* : réunion de travail pour valider les termes de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- *15 octobre 2014* : envoi du courrier officialisant la candidature des Pays Gâtinais et Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- *Du 16 octobre au 16 janvier 2015* : préparation des éléments de réponse (axes thématiques, ressources stratégiques existantes, etc.) ;
- *2 février 2015* : réunion de concertation entre les Pays Gâtinais et Beauce Gâtinais en Pithiverais, l'Agence de développement et de réservation touristique du Loiret, la Direction Relations avec les

territoires du CG 45, la Direction Tourisme de la CCI 45, le service « Circuits courts » de la Chambre d'Agriculture 45, le service Artisan d'art de la CMA 45, la Direction Tourisme du Conseil Régional du Centre ;

- Du 4 au 11 février : présentation des premiers axes de travail aux Commissions du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- 18 février 2015 : Forum LEADER. Concertation étendue de tous les acteurs locaux (tourisme et culture, associations, privés, collectivités, etc.) et des conseils de développement ;
- 27 février 2015 : Bureau du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Présentation des premiers axes de travail et de la synthèse des préconisations formulées en Commissions ;
- Février 2015 : Présentation des premiers axes de travail et de la synthèse des préconisations auprès des Offices de tourisme du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- 5 mars 2015 : Présentation du projet de plan de développement stratégique au Comité Syndical du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Délibération favorable ;
- 11 mars 2015 : Réunion de travail entre les Pays Gâtinais et Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- 13 mars 2015 : Rencontre des Offices de tourisme du Pithiverais ;
- 23 mars 2015 : Réunion de concertation sur le programme d'actions à destination des membres du Conseil de développement et de la Commission Développement Touristique du Pays Gâtinais ;
- 26 mars 2015 : Présentation du plan de développement stratégique à Culture O Centre ;
- 27 mars 2015 : Présentation du programme d'actions et du plan de financement global au Bureau du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- 30 mars 2015 : Réunion de travail entre les Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais
- 8 avril 2015 : Présentation du plan de développement stratégique, du programme d'actions et du plan de financement global au Comité Syndical du Pays Gâtinais. Délibération favorable ;
- 1er avril 2015 : Présentation du programme d'actions et du plan de financement global au Bureau du Pays Gâtinais.

#### Les actions du plan de développement :

Axes		Dispositifs
1 « Affirmer la destination comme territoire innovant d'un tourisme durable »		1 "Déterminer un positionnement différencié croisant identité et attentes des clientèles"
		2 "Identifier et développer les circuits touristiques et leur articulation"
		3 "Organiser l'accueil et l'information touristique"
2 « Renforcer le positionnement tourisme de "nature et culture" de la destination dans une logique d'excellence »		1 "Structurer et développer l'offre de tourisme de nature"
		2 "Structurer et développer l'offre de tourisme "culture et d'art de vivre"
3 « Développer une offre de services de proximité adaptée aux nouvelles contingences du tourisme de "nature et culture" »		1 "Structurer et développer l'offre d'hébergement et d'accueil"
		2 "Organiser et professionnaliser les acteurs du tourisme vers une démarche d'excellence"

4 « Communiquer et observer »		1 "Développer une stratégie de communication offensive et partagée"
5 « Coopération interterritoriale et transnationale, développer les synergies avec les territoires pour conforter la destination »	Coop. interterritoriale	1 "Un tourisme pensé à l'échelle du Montargois en Gâtinais"
		3 "Coopération avec les territoires voisins"
		Coopération transnationale
5 « Animation »		Animation et fonctionnement, communication
6 « Evaluation »		

Le GAL « Pithiverais&Gâtinais » bénéficiera d'une dotation LEADER de 1 300 000 €.

#### - OCMACS

L'artisanat et le commerce jouent un rôle structurant pour l'aménagement et le développement du territoire. Conscients des enjeux liés au maintien, au développement et à la reprise des entreprises artisanales et commerciales locales, les acteurs du Pays ont souhaité, après un long délai de carence, s'engager dans une nouvelle Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en 2010.

Le premier constat qui ressort de l'exécution de la première tranche du programme de l'OCMACS est l'importance de l'animation. La réussite d'un tel programme nécessite un travail de terrain et de prospection, des contacts avec les artisans et les commerçants pour les informer de l'existence de l'opération, les sensibiliser à l'opportunité qui leur est proposée, les aider à monter les dossiers et en assurer le suivi.

Au cours de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'OCMACS (juillet 2010-juillet 2011), 30 dossiers ont été acceptés.

Cout HT des projets	Cout HT éligibles des projets	Subventions accordées	ETAT	DÉPARTEMENT
1 128 695,25 €	755 156,40 €	226 543,00 €	111 743,00 €	114 800 €

#### Nature des d'investissement en nombre de projets et pourcentages :

- Acquisition de matériel : 14 soit 47 %
- Aide à la modernisation du point de vente : 7 soit 23 %
- Acquisition d'un véhicule-atelier ou véhicule de tournées : 4 soit 13 %
- Mises aux normes des locaux : 2 soit 7 %
- Construction d'un local : 2 soit 7 %
- Création d'entreprise : 1 soit 3 %

#### Les actions collectives :



**Le Chéquier Commerce plus**

2 lettres d'information ont été réalisées afin de permettre aux bénéficiaires, élus, et partenaires d'être informés sur le déroulement de l'opération.



Cette opération était liée aux dossiers individuels puisqu'elle conditionnait l'aide des commerçants et artisans non alimentaires ayant une vitrine. Bien entendu, elle était également accessible aux autres entreprises. Le Chéquier Commerce plus a été présenté aux artisans et commerçants lors des réunions de promotion de l'opération OCMACS, par le biais de l'animatrice et de la CCI, grâce à différents supports d'informations. Trois entreprises ont bénéficié du dispositif Chéquier Commerce. Si nous nous référons au bilan des projets individuels, nous voyons que la proportion des dossiers a été de 1 commerçant pour 5 artisans, ce qui explique une consommation faible des heures de conseil.

**Les tournées et livraisons à domicile**



Dans le cadre de la première tranche de l'OCMACS, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret a été mandatée pour réaliser une étude sur l'existant et l'opportunité de tournées alimentaires en boucherie et boulangerie. A l'issue de ce diagnostic, un semainier des tournées alimentaires en boulangerie-pâtisserie et en boucherie-charcuterie, ludique, a été imaginé sous forme d'un kit à construire. Il suffit de se munir de ciseaux, d'un tube de colle, d'un peu de patience pour construire soi-même ce semainier.

## Les chéquiers d'offres commerciales des Unions Commerciales

3 unions commerciales ont souhaité participer à cette opération : l'union commerciale de Puiseaux, l'UCIAP de Pithiviers et l'union commerciale de Bellegarde.

Cette opération a bénéficié d'une large communication : 3 parutions par opérations, dans les journaux locaux (la République du Centre et le Courrier du Loiret), financée en partie par le Syndicat de Pays.

La conception des chéquiers a été réalisée, en interne, par l'équipe d'animation de l'OCMACS.



### Deuxième phase

En février 2014, le Pays a reçu un courrier du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme concernant l'attribution d'une subvention de 69 120 € pour la mise en œuvre la tranche 2 de l'OCMACS sur le territoire.

Rappelons que la demande d'enveloppe financière pour cette seconde tranche avait été faite fin 2011. Entre temps nous avons donc décidé d'affecter les 100 000 €, inscrits initialement au Contrat régional pour l'OCMACS, à l'enveloppe fongible afin de ne pas les perdre. Les élus ont donc refusé, à regret, ces financements de l'Etat.

Le référencement des artisans et des commerçants du territoire sur le site du [www.pays-du-pithiverais.fr](http://www.pays-du-pithiverais.fr) à la rubrique « Economie, commerce et artisanat » se poursuit.

### - OPAH

Une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) a débuté sur le territoire de la Communauté de communes du Beunois en mai 2015. En amont, un Plan Local de l'Habitat a été élaboré. La réalisation de ce Plan Local de l'Habitat a été conduite en parallèle à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays et donc en parfaite cohérence avec les orientations générales du SCoT.

Cette étude, pour le financement de laquelle la Communauté de commune a obtenu un accord de préfinancement en février 2009, a permis la définition d'un plan d'actions :

- en fonctionnement : de type "services" ou aides OPAH ;
- en investissement : réserves foncières – création de lotissements "habitat durable" – création de logements spécifiques (jeunes, personnes âgées).

Le coût HT du projet s'élève à 53 677 €, la subvention régionale obtenue est de 16 100 €, soit 30 % des dépenses subventionnables.

La Communauté de Communes du Bellegardois a mené, en 2007/2008, une réflexion pour élaborer un projet de territoire. Parmi les actions structurantes identifiées dans ce projet, se trouve la volonté de se doter d'un outil de planification de l'urbanisme à l'échelle du territoire.

Un arrêté préfectoral du 2 décembre 2010 a conféré à la Communauté de communes les compétences pour élaborer, sur l'ensemble des 12 communes de son territoire :

- un Plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal ;



traitement des pollutions industrielles et artisanales, prévention des pollutions agricoles, prévention des pollutions domestiques, alimentation en eau potable, entretien et gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques associés.

Au total, 16 736 500 € de travaux sont prévus dans le cadre de ce contrat.

**Les enjeux et objectifs identifiés par le Contrat Global d'Actions Essonne amont sont les suivants :**

1. RESTAURER LA QUALITÉ PHYSIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES
  - A- AMÉLIORER LE DÉBIT ET LIMITER LES ZONES D'ASSEC
  - B- AMÉLIORER LA QUALITÉ DU LIT MAJEUR
  - C- AMÉLIORER LA QUALITÉ DU LIT MINEUR ET DES BERGES
  - D- AMÉLIORER LA CONTINUITÉ
  - E- PROTÉGER LES ZONES DE FRAYÈRE ET LES ESPÈCES PATRIMONIALES
2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES
  - A- AMÉLIORER LA QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
  - B- RÉDUIRE LES SUBSTANCES PRIORITAIRES
3. AMÉLIORER LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES
  - A- RÉDUIRE LA CONSOMMATION EN EAU CHEZ TOUS LES CONSOMMATEURS
  - B- METTRE EN ŒUVRE DES MESURES PREVENTIVES CONTRE LES POLLUTIONS
4. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le Contrat Global Essonne amont est donc un document issu de la concertation, cosigné entre :

- la structure porteuse du Contrat : le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- les financeurs : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Centre et le Conseil Général du Loiret ;
- les maîtres d'ouvrage des actions « milieu » : le Syndicat intercommunal du Bassin de la Rimarde, le Syndicat Mixte de l'Oeuf et de l'Essonne, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret ;
- les représentants des maîtres d'ouvrage : la Chambre d'Agriculture du Loiret, les Communautés de Communes.

Le document contractuel a été signé le 22 septembre 2014 dans la Grande Halle du château de Chamerolles à Chilleurs-aux-Bois, en présence de Pierre-Etienne BISCH, Préfet du Loiret, Jean-Pierre SUEUR, Sénateur, Eric DOLIGE, Président du Conseil général du Loiret, Gilles DEGUET, 3<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil Régional et de Michèle ROUSSEAU, Directrice générale de l'AESN.



## Commentaires sur le projet de territoire, ses déclinaisons opérationnelles, sa gouvernance :

### Lien entre la Charte de Développement, l'Agenda 21, Ambitions 2020 et le Contrat régional de Pays :

Le Comité syndical du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a défini à travers sa Charte de Développement, les nouvelles orientations qui guident l'action du Pays jusqu'en 2027:

- Une politique de développement durable, économe de terres, attentive à l'évolution de la nappe de Beauce, attachée à l'expression culturelle du Pithiverais ;
- Une préoccupation constante de l'aménagement du territoire, compte tenu de l'accroissement démographique attendu, avec un développement des services de proximité et une politique adaptée du logement ;
- Le développement de l'emploi avec, notamment, la création des zones d'activités d'intérêt départemental à proximité immédiate de l'autoroute A 19 ;
- L'encouragement à l'intercommunalité, facteur incontournable d'une dynamique collective ;
- Le renforcement de l'image du Pithiverais, appuyée par le rayonnement de son chef-lieu et basée sur la qualité, l'espace et ses traditions rurales « qui resteront le socle d'une modernité exprimée et partagée ».

La Charte de Développement du Pays actualisée en 2007, consacrait déjà une large place au Développement durable. Au fil des années, le volet environnemental a largement été complété par des actions qui répondaient aux objectifs d'un Agenda 21. Le Contrat 3<sup>ème</sup> génération, signé avec la Région Centre en 2011, est venu identifier cette démarche en l'inscrivant dans son programme d'actions.

Les travaux qui se sont déroulés tout au long de l'année 2013 ont montré la volonté des acteurs du Pays de prendre les dispositions nécessaires, à leur échelle, pour préserver leur avenir et celui des générations futures. Cette prise de conscience collective se traduit dans les axes suivants :

- Axe 1 « Une identité du territoire à valoriser » ;
- Axe 2 « un territoire de liens avec un cadre de vie à maintenir » ;
- Axe 3 « Un territoire actif et attractif » ;
- Axe 4 « des richesses et des ressources naturelles à préserver » ;
- Axe 5 « un Syndicat de Pays incubateur, animateur, coordinateur et porteur de projets ».

La réflexion autour du Bassin de vie de Pithiviers menée au cours de l'année 2014 et plus particulièrement les enjeux et les priorités d'actions concordent vers le projet de territoire.

Il s'agit de :

- Renforcer le tissu économique pour favoriser l'emploi ;
- Rechercher le meilleur ajustement entre compétences des actifs et les besoins des entreprises ;
- Renforcer l'agriculture porteuse de dynamisme et d'innovation ;
- Structurer l'offre touristique existante ;
- Améliorer le maillage d'équipements et de services ;
- Améliorer la qualité des logements et le développement de réponses adaptées aux besoins de la population ;
- Gérer durablement les ressources environnementales et énergétiques ;
- Développer des solutions permettant la mobilité durable ;
- Développer des infrastructures numériques et des usages associés pour garantir l'attractivité du territoire.

Force est de constater que le projet de territoire du Pays, mené depuis à travers le Contrat régional ou les différentes conventions et contrats, converge effectivement vers ces orientations originelles. Le Contrat régional de Pays y participe largement. Les 6 projets cités plus haut en sont les meilleurs exemples.

Le maillage économique se renforce à travers l'aménagement de zones d'activités nouvelles ou par le renforcement des zones existantes. Les projets liés à l'insertion économique démontrent la dynamique du territoire.

Les services à la population se sont vus renforcés par la création de structures nouvelles réparties sur l'ensemble du Pays (Malesherbes au Nord, Puisseaux au Nord-Ouest, Pithiviers au Centre, Bellegarde et Nibelle au Sud-Ouest).

La mise en œuvre du SCoT se poursuit et le territoire mesure depuis l'intérêt de cette démarche pour construire son avenir de manière raisonnée et concertée.

La prise de conscience croissante que les économies d'énergie ne doivent pas être négligées. Les actions sont à amplifier.

La réalisation de l'étude des Trames verte et bleue assoit l'ambition du Pays d'aller vers un développement durable du territoire.

La culture, le sport et les loisirs restent des thèmes importants. Les équipements participent à la qualité de vie en Nord Loiret.

Les projets portés par les professionnels du secteur agricole montrent, enfin, que ces derniers s'orientent vers un modèle économique respectueux de l'environnement.

### **Déclinaisons opérationnelles du projet de territoire :**

Cf. tableaux synthèse « Evaluation quantitative du Contrat » et « Evaluation qualitative du Contrat » en annexes.

### **La gouvernance du projet de territoire :**

La réalisation des programmes organisés autour des axes prioritaires de la Charte de développement s'effectue grâce aux principes fondamentaux suivants :

- Un principe de proximité ;
- Le Syndicat de Pays reste un « espace de projets ». Il a la cohérence affirmée d'une solidarité agissante de tous les partenaires qui l'ont constitué ;
- Le Pays aide à la conception de projets ;
- Il organise les procédures et assure l'animation nécessaire autour des actions conduites et le suivi des programmes engagés.

## Une rencontre des priorités locales avec les priorités régionales

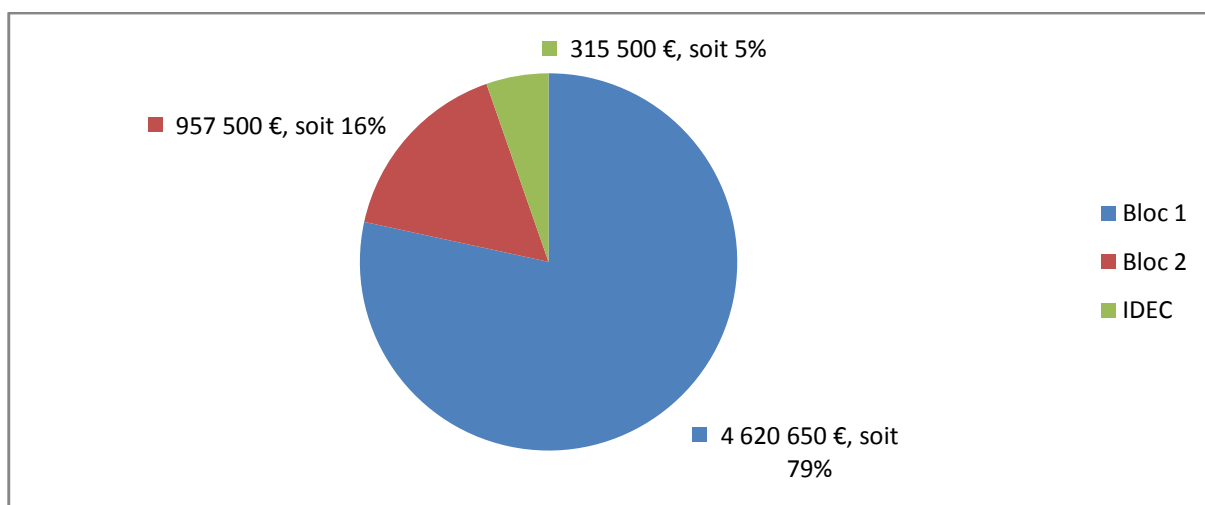
Lors de l'adoption du cadre d'intervention des contrats territoriaux de 3<sup>ème</sup> génération, la Région a souhaité que, a minima 35% des crédits régionaux soient fléchés vers des projets issus des 7 modules obligatoires du 1<sup>er</sup> bloc de priorités : formation/développement et innovation économique, services à la population, habitat et rénovation urbaine, performance énergétique, qualité des paysages, mobilité, biodiversité/eau.

Il s'agissait pour certaines d'entre elles d'avoir un effet d'entraînement sur des sujets sur lesquels les acteurs locaux ne présentent pas toujours spontanément des projets (ex : énergie, mobilité, paysage, biodiversité...).

De même, afin de compléter des programmes d'actions tournés principalement vers les investissements des collectivités, le volet ID en campagne, qui constitue un volet à part entière des Contrats (10% de la dotation du contrat), doit permettre de renforcer la mise en réseau des acteurs afin d'expérimenter des démarches collectives.

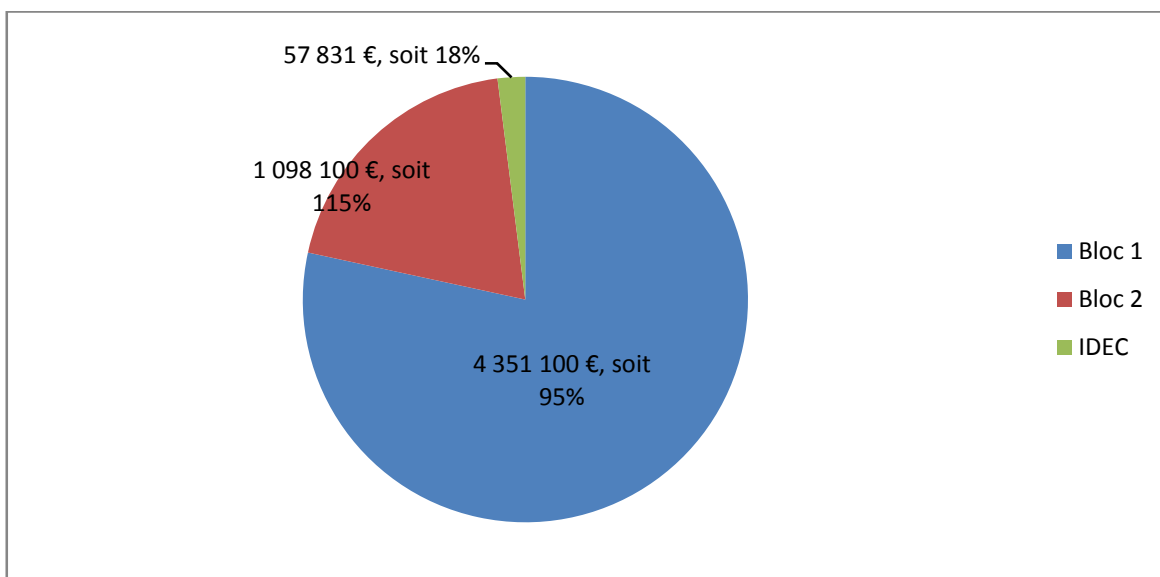
<b>1<sup>er</sup> bloc de priorités régionales</b> (y compris agenda 21)		<b>2<sup>ème</sup> bloc de priorités régionales</b>	
% des crédits réservés à la signature	4 619 100 €	% des crédits réservés à la signature	1 582 000 €
Enveloppe fongible	108 900 €		
% de crédits réservés après bilan à mi-parcours	4 620 650 €	% de crédits réservés après bilan	957 500 €
Enveloppe fongible	416 350 €		
% de crédits engagés :	4 390 400 € Soit 95,02%	% de crédits engagés :	1 098 100 € soit 114,68%

### Répartition des crédits selon les blocs de priorité et ID en Campagne, après bilan à mi-parcours



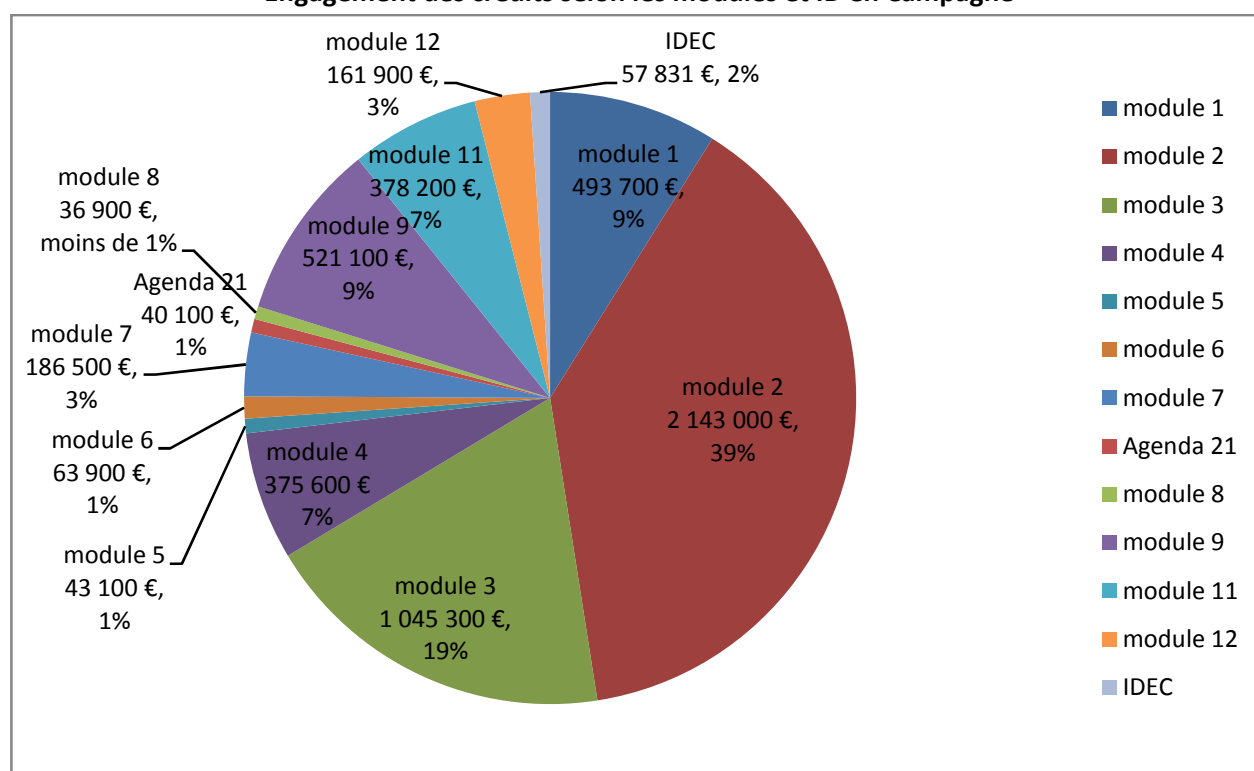
NB : Agenda 21 inclus au bloc 1.

### Engagement des crédits selon les blocs de priorité et ID en Campagne

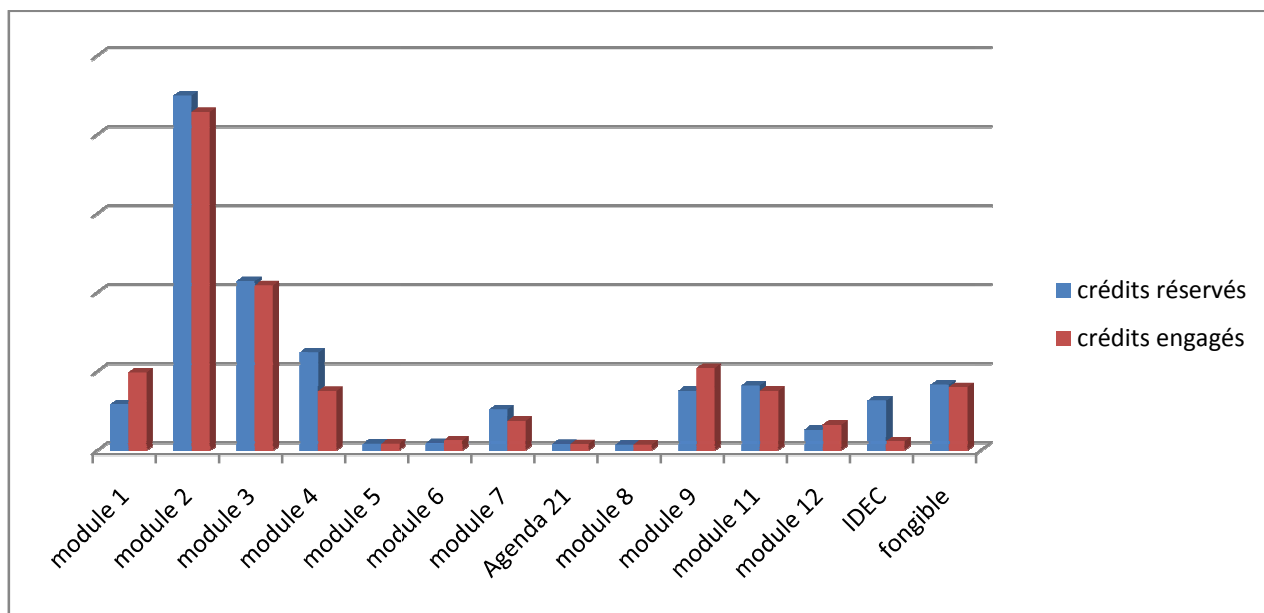


NB : Agenda 21 inclus au bloc 1.

### Engagement des crédits selon les modules et ID en Campagne



**Rapport crédits réservés/crédits engagés par module,  
ID en Campagne, Agenda 21, fongible, après bilan à mi-parcours**



## • Zoom sur ID en campagne

	En valeur absolue(€)		En %
Dotation IDEC :	315 500	Dotation IDEC /contrat (NB : à partir BMP)	5
Crédits affectés aux initiatives sélectionnées	57 831	Taux de consommation (Crédits affectés/ dotation IDEC)	18
Crédits engagés	112 057	Taux d'engagement (Crédits engagés / dotation crédits affectés)	18
Crédits mandatés	57 831 (au 24/06/2015)	Taux de mandatement (crédits mandatés/crédits engagés)	100

Nombre de structures impliquées et répartition par typologie (entreprises, associations, personnes physiques collectivités, établissements publics ...)

	Coordination	Maîtrise d'ouvrage	Mise en œuvre (partenaires directs pour la réalisation des projets)
Typologie des structures	Association	Association	Association, exploitant agricole, entreprise, coopérative agricole, structure d'accueil de personnes handicapés mentaux ou moteurs, artiste, intermittent du spectacle, commune, groupement professionnel, établissement scolaire professionnel, école élémentaire et maternelle, chambre consulaire, communauté de communes, bailleur social, comité interprofessionnel.

### Les initiatives retenues :

#### - Le rucher école des villes et le rucher école des champs (convention n°97396)

Pour mémoire, ce projet a pour objectif de répondre à cette interrogation : les ruches se portent-elles mieux en ville, en zone industrielle plutôt qu'à la campagne ?

Ces questions sont expérimentées, suivies et analysées sur deux saisons afin de suivre le développement des colonies d'abeilles et leur production.

Des lots de 5 ruches ont été implantés : 2 lots en ville au sein d'entreprises ou d'industries et 2 lots à la campagne, dont 1 lot à proximité de jachères apicoles.

Ces lots sont composés de 2 ruches en bois, 2 ruches en plastique et 1 ruche en paille. Toutes peuplées d'essaim issu de « ruchettes » (5 cadres) afin de suivre leur développement, pour arriver à une ruche complète (10 cadres) pouvant être récoltée.

Après une première saison, les réponses tombent. Oui, il y a des différences entre les productions des ruches du projet. Les résultats quantitatifs et qualitatifs ne pourront cependant être confortés ou modérés qu'à l'issue de la deuxième saison; ils seront comparés à ceux de 2013-2014. Il s'avère déjà que la matière des ruches n'importe pas ; il n'y a pas d'impact entre le bois, la paille, le plastique.

#### - Des Opéras Minute 15 », pour une sensibilisation à l'Art lyrique (convention n°97397)

En mai 2013, Chant Plein Vent Musicavoz avec le Théâtre des Minuits et l'Ensemble vocal A Fleur de Voix expérimentaient une première tentative de forme de sensibilisation et de découverte de l'Opéra. Ce fut un réel succès tant du côté des acteurs du projet que de l'accueil du public. Un désir d'ouverture à d'autres chanteurs et partenaires s'est alors clairement exprimé. Suite et grâce à ce coup d'essai, le concept « Des

Opéras Minute » est né, se définissant comme une initiative sociale et culturelle multipartenaires, à géométrie variable et pouvant se prolonger et se reconduire dans le temps avec différents acteurs et partenaires.

Après plusieurs mois de travail, de répétitions, d'ateliers, une étape intermédiaire du projet a pu être présentée lors de la soirée d'ouverture de la saison 2014-2015 du Théâtre des Minuits.

Le public a ainsi pu assister à la présentation d'une fable de Darius Milhaud, d'une cantate spécialement composée par Stéphane Leach. Les concerts de restitution se tiendront au Théâtre des Minuits en mai, en juin au Théâtre du Donjon à Pithiviers, en juillet à Lorris, à Sermaises en septembre, à Bazoches-les-Gallerandes en octobre, à Beaune-la-Rolande et Nibelle en novembre, et à Malesherbes en janvier. Ces concerts sont précédés d'un temps de découverte du chant lyrique avec le public.

- **Mémoires des corps, projet intergénérationnel autour de la danse (conventions n° 92392, 92395, 92398)**

Cette initiative est aujourd'hui terminée.

Pour rappel, il s'agissait de la création d'un spectacle avec un collectif de jeunes adultes et de seniors à partir de 12 ateliers d'expression corporelle et de sa présentation publique, le tout, encadré par 1 chorégraphe, 1 danseur professionnel et 1 vidéaste. L'objectif dans ces ateliers n'était pas de reproduire un geste de façon esthétique selon des critères techniques extérieurs mais plutôt de puiser en soi-même et de traduire par des mouvements du corps une expression, un sentiment...

Un autre point du projet consistait à recueillir, sous forme filmée, des témoignages dansés et parlés en maison de retraite et structures médicalisées (8 rencontres).

Ce film documentaire fut projeté systématiquement lors de la présentation publique du spectacle, le tout suivi d'un débat/rencontre avec le public. Un DVD garde la trace de tout ce long travail artistique et humain.

**Commentaires sur ces données ou sur les projets issus d'ID en Campagne – articulation avec le reste du programme d'actions du contrat ou autres programmes conduits localement :**

Livrables/outils issus des actions :

Les initiatives locales répondent effectivement aux principes et valeurs souhaités dans le dispositif ID en Campagne et qui sont les suivants :

- plusieurs partenaires agissent ensemble pour une finalité partagée. Au travers de la problématique d'une espèce locale menacée, au travers des productions locales agro-alimentaires, industrielles et artisanales, au travers d'actions culturelles intergénérationnelles ;

- les initiatives sont atypiques dans leur mise en œuvre, en termes de méthode de travail, de partenariat engagé par le chef de file, de transversalité, et elles sont, à diverses échelles (territoire, type et nombre de partenariat, sujet), expérimentales et innovantes. Ces initiatives n'ont jamais été menées auparavant par leur initiateur ;

- Les actions projetées mobilisent les ressources humaines, culturelles, environnementales du territoire et sont très largement ancrées localement : partenaires, ressources...

- La population ou les acteurs locaux étant au cœur des initiatives, leur appropriation, leur diffusion, le partage des « résultats » et le « porté à la connaissance de » sont facilités ;

- Les projets permettent de mieux connaître les espèces, leur développement, leur interaction avec leur environnement pour mieux les protéger et envisager des actions permettant leur épanouissement, de mettre en valeur les ressources locales et forger une identité, une image positive du territoire et affirmer la culture comme vecteur de lien social.

Les actions affirment le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais comme territoire de projets.

**Pertinence des actions pour le territoire**

**Lien avec la Charte de Développement du Pays**

Les projets présentés font écho aux axes stratégiques de la Charte de développement du Pays, qui définit la stratégie du territoire sur le long terme, à savoir :

- Poursuivre une politique de développement durable, (...) attachée à l'expression culturelle du Pays, à la protection de l'environnement, à la qualité des services de proximité, à l'accueil, au tourisme et aux sports ;

- Améliorer les dynamiques collectives, en soutenant le développement de l'intercommunalité et en privilégiant les projets structurants mettant en synergie les différents acteurs du territoire ;

- Renforcer l'image du Pays et faire participer la jeunesse à cet effort de recherche en commun ;
- Définir notre espace comme un bien commun fragile, mais bien placé pour être créateur de ressources et d'emplois ;

### **Thématiques non traitées mais néanmoins pertinentes pour le territoire :**

A travers les initiatives retenues ou celles déposées, les 3 thématiques majeures du dispositif ID en campagne ont été abordées. Certaines d'entre elles ont mis (ou ont pour objectif de mettre) en place de nouveaux systèmes économiques, favorisant le lien entre l'offre et la demande ou favorisant le lien entre les jeunes et l'entreprise, d'autres améliorent les services de proximité, le lien social, et les dernières mettent effectivement en synergie les richesses culturelles du territoire, principalement via le spectacle vivant.

### **Difficultés rencontrées :**

Les principales difficultés concernent le montage et l'écriture du dossier, du formulaire d'intention et des demandes de subventions associées ; l'écriture du dossier demande une gymnastique de l'esprit quant à la rédaction des actions, du qui fait quoi, quand et comment, au sein de l'initiative. Ce fait s'amplifie si les porteurs de projets sont multiples.

Ces difficultés illustrent notamment celles des associations qui ne bénéficient pas d'emplois permanents.

Il s'avère que le soutien administratif de l'Agent de développement et du Chargé de mission développement local – ID EN CAMPAGNE à la Direction de l'aménagement du territoire sont jugés comme indispensables. Le changement de référent dans les services de la Région n'a pas eu de conséquence.

Il manque cependant, en amont du dépôt du dossier, une grille d'évaluation afin d'identifier si le projet présenté répond aux objectifs du dispositif ou non. Plusieurs initiatives ont été déposées et refusées alors que les objectifs énoncés dans l'appel à candidature correspondaient aux attendus.

### **Les projets qui seront présentés sur le Contrat régional de solidarité territoriale :**

#### **- La Conciergerie mobile de proximité**

Cette initiative est proposée par la Société Proxicaddie.

Une pré-étude réalisée pour Proximité Nouvelle (autre filiale de Pithiviers Nettoyage) en septembre 2012, a montré une série de besoins en matière de services de proximité destinés aux personnes (financement NEKOE). Outre les pistes de services, il a été affirmé la nécessité d'innover en matière de proposition à destination de la clientèle, répondant à des contraintes très diverses.

Parmi les quatre segments de l'étude, la réflexion stratégique qui a suivi a orienté le choix de Proximité Nouvelle vers une proposition s'adressant aux foyers des villages éloignés des grands centres d'activité, via les entreprises, CE et collectivités de la Région Centre.

Ainsi est né le projet de Conciergerie de Proximité au service des particuliers.

Il s'agit de développer des moyens de communication et de déplacement, mettant en relation l'offre et la demande. Ainsi, des petites et moyennes entreprises et/ou collectivités peuvent proposer des services de conciergerie comparables à ce que certaines entreprises plus importantes proposent. Ces services sont mutualisés et adaptés au milieu rural, afin de répondre aux besoins de cette clientèle.

Pour ce faire Proximité Nouvelle a développé des outils spécifiques qui permettent d'assurer la gestion et le suivi de cette conciergerie. Ces outils sont accessibles, selon les besoins des différents utilisateurs soit par internet, soit par applications sur Smartphone, soit en accès assisté dans un véhicule qui se déplacera dans les zones rurales ou les sites déportés.

Ils permettront ainsi des accès simplifiés. Ce projet présentera de nombreuses caractéristiques d'un site de e-commerce, mais aura l'ambition d'aller bien au-delà grâce à ses propositions de valeur telles que : proximité, assistance à l'utilisation, support aux producteurs, distributeurs et prestataires de services locaux.

Le caractère innovant réside bien dans cette offre multiservices accessible en multicanaux.

Le Camion de la conciergerie.

Géré, conduit par un personnel spécialement formé, ce véhicule se déplacera vers les zones rurales ou les sites déportés afin de se rapprocher des populations dans une volonté de leur fournir une gamme de services tels que :

- Accès internet avec assistance pour recherche, démarches, etc.
- Présentation d'une gamme de services locaux
- Présentation d'une gamme de produits locaux
- Livraison de marchandises sur « abonnement » (lourds, ou type Colis Relais, etc.)
- Diffusion d'informations administratives, culturelles, sportives, sociales...des collectivités, des associations, etc.

L'équipement de ce véhicule sera adapté à ces usages.

Ce projet est en lien avec l'action n°13 « Maintenir et organiser le commerce de proximité sur le territoire » de l'Agenda 21.

#### - **Développement d'espaces de production innovants et d'une filière de commercialisation de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales en région Centre**

Cette initiative est proposée par l'Association « Le Jardin de la Voie Romaine ».

L'objectif est de mettre en place plusieurs lieux de production de PPAM biologiques (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales), mis en réseau et de développer une filière de commercialisation en circuits courts.

La production de PPAM sera une activité support noble permettant à des publics fragilisés, par le parcours qu'ils effectueront dans la structure d'insertion, le Jardin de la Voie Romaine, de retourner à un emploi stable ou une formation qualifiante. Ce projet vise à répondre à une attente croissante en termes de PPAM biologiques, et de profiter de cette opportunité commerciale pour consolider et développer le travail d'insertion professionnelle et sociale à destination des publics fragilisés du Pithiverais.

La distribution sera centralisée par le Jardin de la Voie Romaine. Les clients seront : les adhérents consommateurs des paniers hebdomadaires, des artisans locaux (savonnerie artisanale,...), des AMAP et éventuellement quelques magasins.

Ce projet mettra en réseau des acteurs au niveau national (le réseau des Jardins de Cocagne), régional (d'autres jardins de Cocagne de la région, le groupement d'agriculture biologique) et local (maraichers, artisans, commerçants).

Il permettra de valoriser l'identité du territoire en diffusant des produits « éthiques », originaux (création de spécialités locales en s'appuyant sur l'histoire botanique de la région : mélange de tisanes), et de proposer des produits locaux et autres produits (savons...).

Ce projet croise trois problématiques fortes :

- celle de l'insertion professionnelle, et donc de l'attention positive apportée aux personnes les plus fragiles ;
- celle de l'écologie, par le développement de techniques de production nobles, ne mettant pas en péril l'équilibre biologique de la planète ;
- celle du développement économique, sur un modèle d'entrepreneuriat social, qui vise à mettre en place des structures rentables dont le but premier est de créer de l'emploi.

Ce projet est en lien avec l'action n°22 « Favoriser l'emploi d'essences locales » de l'Agenda 21.

#### - **Regards croisés sur l'entreprise**

Cette initiative est proposée par la Mission Locale du Pithiverais sur une idée de l'UDEL (MEDEF Loiret) dans le cadre de la GPEC T.

Il s'agit de travailler sur le savoir-être en entreprise. Par le biais de saynètes écrites par les enseignants et les professionnels locaux, artisans, commerçants... les jeunes du Lycée professionnel Jean de la Taille et de la MFR du Pithiverais interpréteront tour à tour des chefs d'entreprise ou des clients face à des situations de crise.

L'écriture de ces scénarii ainsi que l'accompagnement des jeunes dans leur travail de « mise en scène » seront encadrés par des comédiens du Théâtre des Minuits. In fine, les saynètes seront jouées devant les professionnels dans les locaux du Centre d'Affaires Jean-Paul Charié de Pithiviers. Viendra ensuite le temps d'un échange-débat plus informel sur le travail en entreprise. Les professionnels pourront répondre aux interrogations des jeunes.

- **L'Ecole des Femmes, prétexte théâtral pour une action inter-culturelle partagée**

Cette initiative est proposée par le Théâtre des Minuits.

Début 2013, dans le cadre des ateliers participatifs organisés pour le Festival Excentrique sur le Puisseau, la Cie des Minuits a été amené à rencontrer certains acteurs sociaux et groupe d'habitants du quartier de St Aignan à Pithiviers. C'est lors d'un des premiers rendez-vous que des habitantes du quartier ont exprimé le désir de travailler avec les Minuits, le désir de faire du Théâtre. Cela rejoint l'envie des Minuits de travailler dans ces quartiers dits « sensibles » ou « prioritaires ».

Très rapidement les grandes lignes du projet se sont dessinées : monter une pièce, entière, un classique de la langue et de la culture française, un projet ambitieux, du théâtre, du vrai.

Les objectifs sont nombreux :

- réunir des femmes de culture et d'horizon différents autour d'un projet commun. L'Art comme culture commune ;
- dire des choses de leur quotidien grâce aux mots de Molière. Ce dernier va parfois plus loin encore qu'elles ne pourraient le faire ;
- monter un spectacle de grande qualité, avec de l'ambition, car plus qu'ailleurs encore ces quartiers ont besoin d'ambition et de valorisation ;
- et par conséquent, prouver aux spectateurs que ces quartiers peuvent produire un vrai spectacle. Le théâtre comme moteur d'intégration !

Tout au long du processus de création, des photos seront prises. Elles permettront d'éditer un livre contenant le texte de Molière illustré de photographies du spectacle et de produire une exposition itinérante de ces photographies sur bâches. Ces objets permettent de pérenniser le projet et de le diffuser largement.

D'autres initiatives sont en émergence. Pas suffisamment avancées dans leur définition, elles ne sont pas présentées ici.

## Impacts sur le développement durable

Le développement durable (économique, social et environnemental) constitue la finalité des politiques territoriales proposées aux acteurs locaux par la Région. Un zoom sur quelques indicateurs est proposé dans cette partie. Ils ont vocation à pouvoir être facilement consolidés à l'échelle régionale.

### Impact économique

➤ 1) Création d'entreprises (hors ID en Campagne)

	ZAE	Immobilier d'entreprise	IAE	Agriculture	Tourisme	Commerce artisanat	Services enfance	Equipts culturels	Equipts sportifs	Autres
<b>Nombre d'entreprises créées</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>2</b>							
<i>commentaires</i>	Nb d'entreprises implantées à termes. Remplissage des ZA et ZI non terminé à fin juin 2015	pépinière (mais 6 prévues à terme)	1 création + 1 activité supplémentaire							
<b>Nombre d'entreprises implantées sur le territoire d'origine extra régionale</b>										

➤ 2) Création d'emplois(hors ID en Campagne)

a) Nb d'emplois créés

Il s'agit de dénombrer les emplois créés, si possible sexués, en indiquant le nombre d'ETP, et la nature des contrats.

On entend par emploi créé un emploi qui n'existait pas avant l'action sur le territoire régional. Un emploi transféré au sein du territoire régional n'a pas vocation à être comptabilisé.

Domaine	ZAE				Immobilier				IAE				Agriculture				Tourisme			
Type de contrat	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Nombre d'emplois créés*									5	1	8	7	1							
En ETP									5	1	8	7	0,5							
Domaine	Commerce artisanat				Service enfance				Equipements culturels				Equipements sport				Autres			
Type de contrat	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Nombre d'emplois créés	3	2			3	11	2	10												
En ETP	3	2			3	11	2	9,6												

**TOTAL : 53 emplois créés, soit 52,1 ETP**

**NB : Sur la thématique « Service enfance », des postes créés en CDD ont été transformés en CDI. C'est ce dernier statut qui est intégré au tableau.**

b) Nb d'emplois confortés

Il s'agit de dénombrer les emplois qui pré-existaient dans les entreprises soutenues.

Domaine	ZAE				Immobilier				IAE				Agriculture				Tourisme					
Type de contrat	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD			
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Nombre d'emplois confortés											1				162	21,5						
En TP											1				162	21,5						
Domaine	Commerce artisanat				Service enfance				Equipements culturels				Equipements sport				Autres (services personnes, santé, urbanisme, espaces verts...)					
Type de contrat	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD			
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Nombre d'emplois confortés	1	2			4	1		12	4	4					1				8	9	2	3
En ETP	1	2			4	1		12	4	4					1				8	9	2	3

**TOTAL : 235,5 emplois confortés, soit 235,5 ETP**

Sur le volet agriculture, les acquisitions de matériels sont considérées comme confortant les emplois. Pour les CUMA, chaque utilisateur = 1 emploi conforté.

c) Nb d'emplois transférés (en provenance d'un autre territoire de la région Centre)

Données non quantifiables

Domaine	ZAE				Immobilier				IAE				Agriculture				Tourisme			
Type de contrat	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Nombre d'emplois transférés																				
En ETP																				
Domaine	Commerce artisanat				Service enfance				Equipements culturels				Equipements sport				Autres			
Type de contrat	CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD		CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Nombre d'emplois transférés																				
En ETP																				

**Commentaire général :**

NB: Nombre d'emplois créés ou confortés non quantifiable sur la globalité des projets, certaines ZA et ZI n'ayant pas un taux de remplissage de 100% et les entreprises non identifiées à fin juin 2015.

IAE: un des projets avec le genre des personnes recrutées en CDD très variables. Par défaut, 55%/45%

Chef de projets urbanisme: deux personnes ont occupé le poste, de genre différent.

- ZOOM ID en campagne : création d'emplois

**a) Nb d'emplois créés**

Type de contrat	CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F
Nombre d'emplois créés	0	0	0	0
En TP	0	0	1*	

\* Un ETP envisagé pour une initiative, mais le recrutement reste à organiser.

**b) Nb d'emplois confortés**

Type de contrat	CDI		CDD	
Genre	H	F	H	F
Nombre d'emplois confortés	0	0	0	0
En ETP	0	0	0	0

NB : pas d'emplois confortés. La non réalisation des initiatives ne joue pas sur l'emploi des personnes impliquées dans les projets.

**c) retombées économiques indirectes**

Question inadaptée aux projets retenus ou déposés. Données non quantifiables.

**ZOOM SUR LA CREATION D'ENTREPRISES**

Depuis la 2<sup>ème</sup> génération de Contrats, la Région souhaite favoriser une offre d'immobilier d'entreprises davantage tournée vers les créateurs.

Les entreprises en création ont besoin d'être accompagnées dans un véritable « parcours résidentiel », de l'incubateur au local d'implantation plus pérenne.

En 3G, le taux d'intervention régionale est supérieur à celui du crédit-bail.

Typologie des bâtiments aidés	Nb ateliers	Nb entreprises accueillies	Observations (types d'entreprises, filières...)
en crédit-bail			
en location bail commercial (3-6-9)			
en location bail précaire (atelier relais)			
en bail précaire ( <b>pépinière d'entreprises</b> / incubateur ...)		5 (2 femmes, 3 hommes)	<b>Secteur d'activité :</b> - Infographie, impression numérique, reportages photos (Sté) ; - Bureau d'études thermiques (Sté) ; - Achat/vente de véhicule (Sté) ; - Promotion immobilière (micro franchise) ; - Animation et formation autour de l'enfant (SASU).

## Tourisme

Il s'agit d'estimer les retombées économiques des investissements touristiques :

	Nb de nuitées supplémentaires induites	Estimation des dépenses /jour/personne* (€)	Estimation des retombées économiques (€)
NUITÉES			

\* Si le territoire ne dispose pas d'étude permettant d'approcher la dépense/jour/personne sur son territoire, il pourra à défaut utiliser les ratios correspondant aux moyennes régionales :

Touristes itinérants : Dépense moyenne : 75€/jour/personne

Touristes sédentaires Dépense moyenne : 61€/jour/personne

*(Etude sur les clientèles touristiques de la région Centre: réalisée en 2010 par le cabinet 4V pour le compte du CRT Centre-Val de Loire en partenariat avec les CDT et 237 professionnels)*

Le seul dossier porté sur le module 8 « Economie touristique » concernait la suppression du château d'eau de Yèvre-le-Châtel, à proximité immédiate de l'église Saint-Lubin. Ce projet n'avait pas vocation à développer le nombre de nuitées sur la commune, mais plutôt de répondre à une exigence du Label « Un des Plus Beaux villages de France » (valorisation de l'église classée).

La commune a reçu un trophée du tourisme pour le réaménagement urbanistique de cet espace.

## ZOOM SUR L'AGRICULTURE

<b>Nb d'exploitations agricoles soutenues</b>	<b>171</b> (nombre total des exploitations concernées par les investissements aidés, dont MO en CUMA)		Dont en <b>agriculture biologique</b>	<b>3</b>	
	<b>Contrat</b>	<b>IDEC</b>		<b>Contrat</b>	<b>IDEC</b>
<b>Nb de structures collectives soutenues</b>	17 CUMA		Dont en agriculture biologique		
<b>Nb de projets en circuits courts soutenus</b>	2		Dont en agriculture biologique	1	

### Evolution de l'agriculture biologique sur le territoire

	<b>En début de contrat</b>	<b>En fin de contrat</b> (2013 - pas de données ultérieures)
<b>Nb d'exploitations agricoles biologiques sur le territoire</b>	10	12
<b>Part des exploitations agricoles biologiques sur le nombre total d'exploitations agricoles</b>	Environ 1% (10 / 1 008)	Donnée inconnue
<b>Superficie dédiées à l'agriculture biologique</b>	349,3 ha	479,7 ha

### Filières locales

<b>Filières locales soutenues</b>	<b>Commentaires</b>
Portes graines, semences	Cf. aussi tableau synthèse des indicateurs d'évaluation et d'impact
Céréales	
Oignons	
Déchaumage, broyage	
Vente directe fruits et légumes	
Marâchage	
Volailles	
Elevage bovin	
Elevage caprin	
Epandage	

## Impact social

L'épanouissement des habitants est une finalité du développement Durable. La politique régionale est particulièrement attentive aux services en direction des familles (en lien notamment avec l'accès à l'emploi des jeunes parents) et la réduction de la fracture sanitaire.

### Familles

	Nb de places créées	Nb de places confortées	Commentaires
PETITE ENFANCE	94		Cf. aussi tableau synthèse des indicateurs d'évaluation et d'impact
EXTRASCOLAIRE*	100	36	
PERISCOLAIRE **	130		

\* EXTRASCOLAIRE: Activité éducative organisée pendant le temps libre ou de loisir de l'enfant et du jeune en dehors des jours de classe (mercredis, vacances scolaires...) – correspond généralement aux ALSH

\*\* PERISCOLAIRE: Activité éducative organisée les jours de classe avant ou après l'école (voire pause méridienne)

### Évolution de la densité de services (indicateur d'impact)

	En début de contrat*	En fin de contrat	Commentaires
PETITE ENFANCE Nb enfants < 3 ans / 1 place d'accueil (crèche, halte-garderie, assistante maternelle)	Pas de données	+ 94 places	1 espace enfance créé 2 RAM créés 1 crèche créée 1 halte garderie créée
EXTRASCOLAIRE Nb d'enfants de moins de 12 ans / 1 place en ALSH	Pas de données	+ 100 places	2 accueils jeunes créés 2 accueils de loisirs développés
PERISCOLAIRE Nb d'enfants de moins de 12 ans / 1 place d'activité	Pas de données	+ 130 places	2 structures périscolaires créées

\* ou date approchant selon la disponibilité des données

Cf. aussi tableau synthèse des indicateurs d'évaluation et d'impact

### Santé

	Nb de projets	Nb de professionnels								Commentaire (actions innovantes, télé-médecine)	Nb de stagiaires accueillis
		généraliste		infirmier		kiné		autre			
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
MSP	2	4	2	5	3	4	2	1 diét. 1 podol.	1		
Autres structures d'exercice regroupé											

\*Prévu : au montage du dossier\*\*Réalisé : à la date de l'évaluation et après ouverture

Ouverture de la MSP de Bellegarde en septembre 2014.

Ouverture de la MSP de Beaune-la-Rolande prévue en septembre 2015.

## Evolution de la densité médicale du territoire (Nb de MG / 1 000 habitants) (indicateur d'impact)

En début de contrat*		En fin de contrat	56,39 sur BV de Malesherbes, 66 / 100 000 hab. (2015) sur BV Pithiviers et Puiseaux, 68,95 / 100 000 pour le BV de Beaune la Rolande
----------------------	--	-------------------	--

\*ou date approchante selon la disponibilité des données

Etat d'avancement des réflexions en matière de projet territorial de santé (réflexions en cours ou intentions) :

NB : pas de données quantitatives disponibles en début de contrat. Le résultat de l'observation du territoire par l'ORS, sera diffusé au mieux à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

Il est d'ores et déjà envisagé le recrutement d'un animateur Plan Local de Santé. Une ligne budgétaire a été prévue sur le budget de fonctionnement 2015 du Pays (financement sur le CRST).

## Habitat et rénovation urbaine

Nb de logements créés : pas de nouveau logement financé dans le cadre du contrat

Nb de logements réhabilités : 13

Nature des projets de rénovation urbaine :

ORU du quartier St-Aignan de Pithiviers. Deux projets complémentaires.

Commentaires :

### « Opération de restructuration urbaine du quartier de St Aignan de Pithiviers (MO SIAP) ».

Cette rénovation urbaine a été retenue par l'ANRU au titre des opérations isolées de catégorie 3 et fait suite à la démolition de 93 logements, la réhabilitation de logements et d'ascenseurs, la réalisation d'un terrain multisports par la ville de Pithiviers et la sécurisation des entrées d'immeubles.

Il s'agissait de rendre le quartier de St Aignan (418 logements) attractif pour tous et de mieux l'intégrer dans le tissu urbain en le « résidentialisant ». Afin d'améliorer le fonctionnement social du quartier, ce projet avait pour but de restructurer l'espace en améliorant l'aspect visuel et en apportant plus de sécurité aux habitants.

Il distingue les espaces privés, les lieux de résidence et les espaces publics, lieux de promenade et de rencontres où sont présents des équipements publics et l'emplacement du marché.

Ces travaux de « résidentialisation » permettent de différencier les espaces plantés, les cheminements piétons, les aires de jeux et les voies de circulation des véhicules par les différentes natures de traitements.

Ce projet fut réalisé avec de nombreuses formes de concertation et d'information auprès des habitants (questionnaire, lettres d'information, panneaux didactiques...). 84% des habitants estiment que ces aménagements modifieront positivement l'image du quartier.

Coût du projet : 3 775 036,60 € TTC - Subvention régionale : 745 000 € (19,73 %).

### « Opération de restructuration urbaine du quartier de St Aignan de Pithiviers – Aménagement des espaces publics à St-Aignan » (MO commune de Pithiviers)

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de Saint-Aignan, il s'agissait de prolonger le projet de « résidentialisation » porté par la SIAP par la création de nouvelles fonctionnalités, Place Maurice Ravel et prolongement de l'Allée Lubin Baugin par un cheminement piétons jusqu'au terrain de sports (partie Est du quartier).

Ces nouveaux accès desservent les abords des immeubles « résidentialisés ». Ces nouveaux espaces de connexion entre les équipements et les espaces ouverts pourront devenir des lieux de vie pour les habitants. Ces aménagements s'accompagneront de plantation d'arbres, de l'installation de nouveaux mobiliers urbains, de jeux.

Coût du projet : 996 348,59 € HT. Subvention régionale : 80 200 € (8 % ; conditions particulières pour ce dossier).

## Impact environnemental

La Région est particulièrement attentive aux effets des politiques publiques sur le réchauffement climatique et sur la biodiversité. A cet effet, elle a fortement impulsé un Plan Isolation dans les territoires (de l'ordre de 10% des crédits réservés dans les Contrats) afin de concourir à la réduction de 20% des GES d'ici 2020 dans le cadre de son PECT, et elle soutient les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

En complément de la Stratégie Régionale pour la biodiversité, la Région soutient la réalisation de TVB dans les territoires, ainsi que les aménagements en découlant.

### Changement climatique :

#### Etudes

Nb d'audits énergétiques	Nb de PCI	Nb de COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine)
1	14	1 COEP réalisé mais non financé dans le cadre du CRP. Un schéma stratégique en tenant lieu réalisé (hors financement CRP). 2 COEP prévu sur le calendrier du CRST.

#### Plan isolation

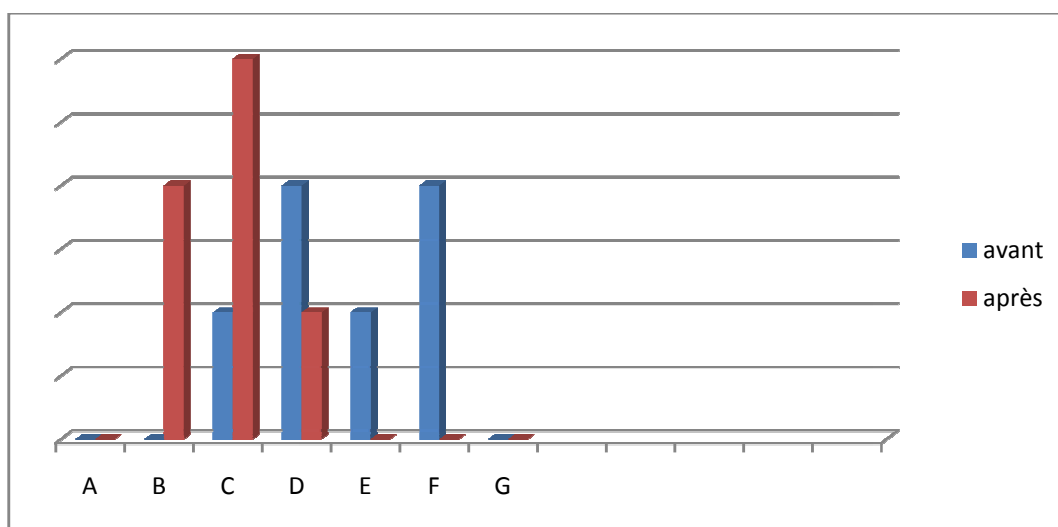
Nb de projets financés*	6	Gain énergétique total économisé annuellement	1 032 Kwh/m <sup>2</sup> /an
Surfaces de menuiseries posées*	371,69 m <sup>2</sup>	GES total évités annuellement	176,96 kgeqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an
Surface d'isolant posé*	5 233,75 m <sup>2</sup>	Economie annuelle <u>estimée</u>	20 040 €
Nb moyen de classes gagnées **	11		

\* Indicateurs de réalisation

\*\* Indicateur de résultat

Indicateurs d'impact

#### Répartition des étiquettes énergie avant / après



## Typologie des bâtiments isolés

	Nb	%
Logement social	13	16,66
Ecole		
Mairie	1	16,66
Salle polyvalente	3	50
Autre (gymnase)	1	16,66
<b>TOTAL</b>		100 % (du nombre de projets aidés)

## Autres

Nb de bonifications BBC : 0

Projets engagés autour de la filière bois énergie : 0

- Valorisation de la ressource : 0
- Initiatives liées à l'utilisation de la ressource : 0

## Mobilité

Evolution du linéaire en Km	Nb de km avant	Nb de km après
Utilitaires	Donnée non chiffrée	+ 1,4 km (1 voie douce)
Vélo routes ou boucles cyclotouristiques	Donnée non chiffrée	/

## Commentaires sur le volet énergie, autres projets financés dans le contrat, autres initiatives conduites ...

Le Pays n'a pas conduit de Plan Climat Energie Territorial. Il n'en a d'ailleurs pas obligation.

Le volet énergie est cependant présent dans les actions des acteurs locaux. En plus du volet isolation des logements et des bâtiments publics, des projets ont tout à fait pris en compte les problématiques de l'énergie. La nouvelle salle culturelle de Sermaises, bâtiment BBC, utilise un système de chauffage de géothermie verticale.

L'espace enfance de Malesherbes (en MO communautaire) est un bâtiment HQE. Sa chaufferie utilise des pellets de bois, approvisionnée par BOISUP, entreprise créée en parallèle de la coopérative agricole SIDESUP ; cette dernière est labellisée PER pour la valorisation des productions de bio-combustibles.

L'association TRlaction a opté pour un véhicule électrique dans le cadre de sa nouvelle activité de ramassage des cartons, la Communauté de communes le Cœur du Pithiverais s'est orientée vers un véhicule hybride pour son service aux personnes âgées.

De nombreux projets ont été construits en tenant compte des aspects bioclimatiques.

Certains d'entre eux font la part belle à l'utilisation de bio-matériaux (bardage bois, etc.).

Sur le volet agricole, le contrat a permis de financer plusieurs investissements permettant de réduire les consommations d'énergie, tels que les GPS RTK, les systèmes d'auto-guidage, les semoirs directs, etc.

Dans l'avenir, un projet de méthaniseur (valorisation des ressources agro-alimentaire) est en cours de montage ; il pourrait être implanté dans la zone d'activités St-Eutrope d'Escrennes. Le gaz produit pourrait être directement introduit sur le réseau de gaz naturel.

Un projet de serres sur 9 hectares est en cours de définition. Il pourrait être implanté à proximité immédiate du site de BEGEVAL, usine de valorisation des déchets, et utiliser pour une part le surplus d'énergie fourni par l'incinération des déchets.

En parallèle du projet d'isolation de la salle communale et des salles de musique, la commune de Chambon-la-Forêt a mandaté la Région pour la réalisation d'un diagnostic géothermie (mutualisation du système entre la mairie, la salle communale, La Poste).

**Etude TVB**Réalisée 

Commentaires : cf. paragraphe p. 12

**INDICATEURS DE REALISATION**

	<b>Nb</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Nb de diag bio exploitations agricoles</b>	5	Diagnostics financés par une entreprise dans le cadre de sa démarche qualité producteurs
<b>Etudes plan de gestion différenciée</b>		
<b>Etudes « 0 pesticides »</b>		Plusieurs démarches engagées et financées via le Contrat global
<b>Nb de projets d'aménagements portés par des Maîtres d'Ouvrage publics soutenus concourant à la TVB</b>	1	Sentier pédagogique de Quiers/Bezonde : 2,8 km de plantations diverses
<b>Nb de projets agricoles soutenus (aménagement) concourant à la TVB</b>	2	MO : coopérative agricole. 1 étude des réseaux écologiques de la coopérative de Boisseaux (20 exploitations concernées sur 9 600 ha) + 1 mise en place d'actions : 5 diagnostics, 6 exploitations, 2,98 ha aménagés (couverts à base de légumineuses, d'astéracées, de rosacées et d'apiacées), suivis participatifs
<b>Linéaires de haies plantées</b>	0 m	
<b>Nb de matériels acquis par les collectivités</b>	2	1 désherbeur thermique et 1 balayeuse mécanique
<b>Nb de projets agricoles soutenus concourant à la TVB (matériel)</b>	8	+3 projets transférés sur module 12 après BMP

Liste de projets liés au maintien de la biodiversité :

MODULES	ACTIONS		Dotation après BMP	dont part en Fonct.	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Montan	
MODULE 7 Biodiversité & Eau	Action 7.1 "Biodiversité et milieux naturels : connaissance, sensibilisation et préservation"	7.1.a : Etudes stratégiques	84 700 €	36 700 €	Etude des réseaux écologique du territoire de la Coop de BOISSEAUX et programme d'actions	Coopérative de Boisseaux	36 700,00 €	
					Etude TVB phase 2	Pays BGP	19 100,00 €	
					Etude TVB	Pays BGP	37 000,00 €	
		7.1.b : Aménagements de lieux de sensibilisation à la biodiversité	35 000 €	0 €	Création d'un sentier pédagogique	Commune de Quiers sur Bezonde	4 500,00 €	
					Programme d'actions en faveur de la biodiversité	Coopérative de Boisseaux	5 300,00 €	
					7.1.c : Amélioration de la gestion des espaces verts	5 900 €	0 €	Matériels de gestion alternative des espaces verts
		Plan de gestion des espaces publics de Malesherbes	Commune de Malesherbes	3 200,00 €				
		ACTION 7.2 : "Biodiversité et Agriculture"	7.2.a : Diagnostics Biodiversité	7 200 €	7 200 €	Diagnostics biodiversité 3 Laboueurs	Les 3 Laboueurs	7 600,00 €
			7.2.b : Equipements et aménagements agricoles favorisant le dvlpt de pratiques respectueuses de l'environnement	126 300 €	0 €	Acquisition d'un semoir porte graines	CUMA des Sarmates - Sermaises	6 100,00 €
	Acquisition d'un semoir direct					CUMA L'Auvilloise - Auvilliers en Gâtinais	12 000,00 €	
	Acquisition d'un néo-déchaumeur					CUMA du Moulin de Barville	12 800,00 €	
	Acquisition d'un néo-déchaumeur					CUMA du Sanitas	10 000,00 €	
	Acquisition d'une coupure de tronçon, auto-guidage et RTK					GAEC de Montjufroy	6 500,00 €	
	GPS RTK, d'un système autoguidage et d'une pesée embarquée					EARL ROUSSIAL	2 800,00 €	
	Semoir mono graine TCS + équipement de localisation					CUMA La Gâtinaise - Ouzouer /s Bellegarde	12 900,00 €	
Acquisition d'une écimeuse	EARL Champ d'Eau	7 100,00 €						
		<b>259 100 €</b>	<b>43 900 €</b>			<b>186 500,00 €</b>		

## Initiatives de déclinaison de la TVB dans les PLU :

Dans le cadre du PLU de Briarres-sur-Essonne, toutes les nouvelles constructions ont pour obligation de mettre en place un système de récupération des eaux de pluies.

Cette obligation vaut également à Ondreville-sur-Essonne, mais spécifiquement pour les résidences en zone inondable.

A Dimancheville et Ondreville-sur-Essonne, toutes les installations de portail doivent permettre le passage de la petite faune.

Dans les nouveaux PLU, les élus inscrivent quasiment systématiquement les boisements en « espaces boisés classés ».

En outre, toutes les collectivités modifiant leur document d'urbanisme ont obligation d'intégrer les TVB à leur PLU et/ou PLUi.

## Projets marquant développés dans IDEC :

Dans le cadre d'Idée en campagne, plusieurs initiatives sont spécifiquement centrées sur la biodiversité :

- « Le rucher école de ville, le rucher école des champs ». Pour rappel, il s'agissait de mettre en place un programme de suivi quantitatif et qualitatif de la pollinisation sur plusieurs sites du territoire.
- « Un jardin thérapeutique à l'EHPAD Quiétude de Bellegarde. Il s'agit de mettre en place un jardin réalisé sur place et suivi par les résidents, les familles, un groupe de lycéens, un groupement de rosieristes (dossier refusé).

## INDICATEURS DE RESULTAT

**Surface artificialisée liée à un projet financé dans le cadre du contrat (nouvelle surface construite ou aménagée, antérieurement à usage agricole ou d'espace naturel) :** 101,39 m<sup>2</sup> + 90 ha (ces surfaces indiquées pour les projets de ZA et ZI sont à considérer in fine, non comme consommations réelles à fin juin 2015).

Le projet « Mise en place d'un chantier d'insertion par le maraîchage biologique - acquisition de matériel » (dossier n° 69020) et son développement (projet n° 86777) n'ont pas été intégrés à cette rubrique, dans la mesure où les constructions de serres ont pour objet la production maraîchère.

## INDICATEURS D'IMPACT

	Début de contrat	Fin de contrat
<b>Nb de Communes engagées dans une démarche zéro pesticide</b>	0	6 communes engagées dans cette démarche (dont 4 hors financement contrat)
<b>Volume de pesticide économisé suite à une action menée dans le cadre du contrat</b>	Coudray : 23,5 litres (ou kg selon les produits) /an, par rapport à 2010 inclus 35 litres d'antimousse + 10 litres d'adjuvants oléofuge  NB : Ces quantités ont été réduites de 50 à 60% en 2011 et sont réduite de 100% depuis 2012 inclus. Malesherbes : Quantité divisée par 4 depuis 2005 ; -12 ha traités ; Equivalent de 6,5 litres de produits utilisés en 2014.	

## 2<sup>ème</sup> partie : auto-évaluation par rapport aux objectifs

L'auto-évaluation de l'impact des actions réalisées dans le cadre du Contrat de pays permet de fournir une source de réflexion et d'apprentissage pour le contrat suivant. Elle doit être le support d'un dialogue entre acteurs locaux.

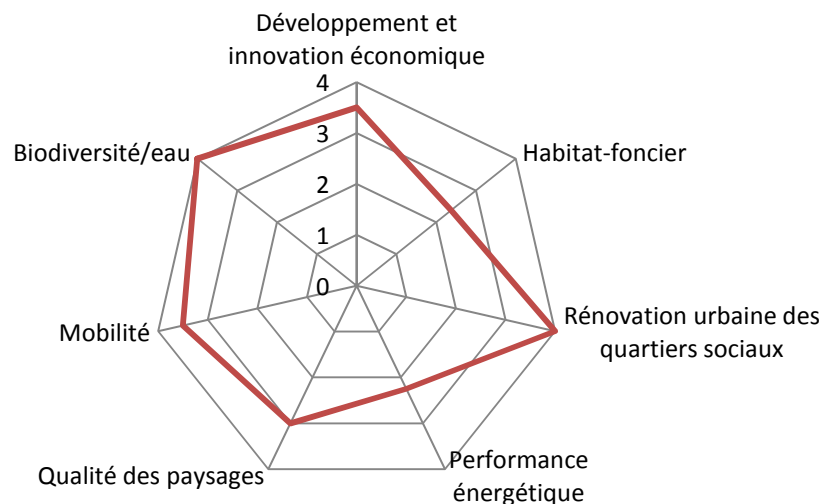
### 1) La réalisation des priorités d'actions

Pour chaque priorité d'action régionale se poser la question suivante :

Dans quelle mesure le programme d'actions du Contrat de Pays a-t-il contribué à la réalisation de ces priorités dans les 7 thématiques obligatoires du 1<sup>er</sup> bloc ?

La notation ci-dessous présente le résultat de la concertation en Bureau, en commissions thématiques auxquelles les membres du Conseil de développement ont participé.

Porter une appréciation notée de 0 à 4 (4 étant attribué si le contrat a fortement contribué à la réalisation des priorités).

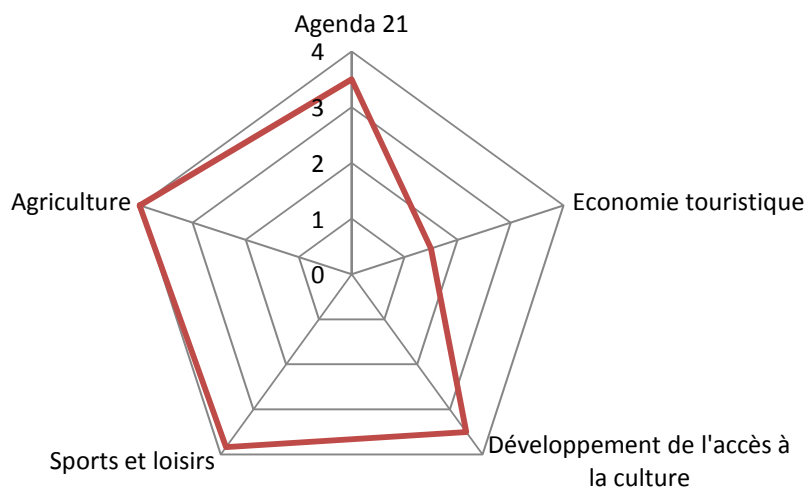


Remarques :

- Importance du paysagement des zones économiques (ZA et ZI) ;
- Quelques projets structurants d'accueil des jeunes ;
- Les conditions régionales sur le volet isolation sont ressenties comme complexes et l'étiquette énergétique visée assez élevée (ce qui induit des dépenses importantes) ;
- Sentiment de la profession agricole d'être mieux soutenue ;
- Evolution des mentalités, notamment des élus, sur le monde agricole ;
- Manque de fonds sur la mobilité ;
- Manque de visibilité financière des collectivités pour se lancer dans les projets ;
- Importance de la mobilité des jeunes.

Dans quelle mesure le programme d'actions du Contrat de Pays a-t-il contribué à la réalisation de ces priorités dans les thématiques du 2<sup>ème</sup> bloc ?

La notation ci-dessous présente le résultat de la concertation en Bureau, en commissions thématiques auxquelles les membres du Conseil de développement ont participé.



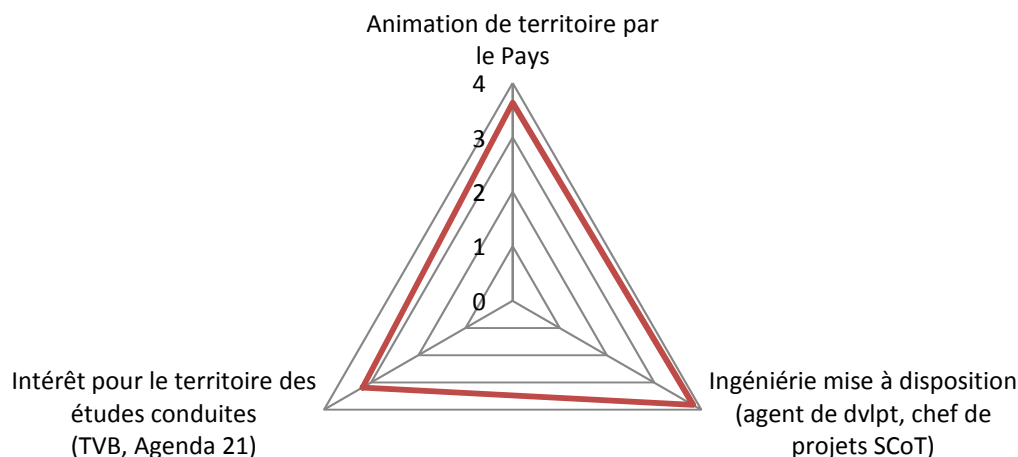
Remarques :

- Le développement du tourisme est considéré comme un enjeu fort pour la prochaine période ;
- La communication sur l'Agenda 21 est à renforcer, développer ;
- Sports et Loisirs : Puisseaux, 3<sup>ème</sup> club de France (natation), avec 14 médailles au dernier Championnat de France ;
- Manque de communication sur les actions du Pays, en général.

## 2) Dynamiques et animation territoriale

L'évaluation du contrat peut contribuer pour le territoire à un temps d'échange sur l'animation territoriale, l'ingénierie mise à disposition des collectivités, les études conduites...

La notation ci-dessous présente le résultat de la concertation en Bureau, en commissions thématiques auxquelles les membres du Conseil de développement ont participé.



Remarques :

- La structure Pays est considérée comme importante pour le développement du territoire ;
- L'ingénierie mise à disposition est considérée comme proche des acteurs et très satisfaisante.

## 3) Conclusion

L'ensemble de l'évaluation doit permettre aux acteurs locaux de tirer les enseignements du Contrat écoulé afin de préparer le contrat suivant.

### ➤ Points d'excellence

- Le Pays est un lieu de dialogue, de débat et pas uniquement sur le seul sujet du contrat régional ;
- Le Pays est un lieu d'échanges entre élus ;
- La structure Pays permet une vision élargie du territoire.

### ➤ Marges de progrès

- Travailler sur des outils de communication pour amplifier la valorisation des actions du Pays et de ses partenaires ;
- Souhait d'avoir plus de place, dans le Contrat, pour des initiatives locales.